

A close-up photograph of a family. A man with a beard is on the left, looking down at a young child. A woman with blonde hair is in the center, smiling at the camera. The child is leaning on the woman's shoulder. They are all wearing casual clothing.

RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2023 /



CAP /// PRÉVOYANCE

VALORISONS
VOTRE AVENIR



SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Message du Conseil de Fondation	2
Chiffres clés	3
Présentation de l'organisation	5
Conseil de Fondation	6
Administration	7
Prévoyance professionnelle	8
Gestion de la fortune	14

COMPTES

Bilan	17
Compte d'exploitation	19
Annexe aux comptes	21
1. Bases et organisation	21
2. Membres actifs et pensionnés	27
3. Nature de l'application du but	28
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	30
5. Couverture des risques / règles techniques / degrés de couverture	32
6. Explications relatives aux placements et aux résultats nets des placements	36
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	64
8. Demandes de l'autorité de surveillance	69
9. Autres informations relatives à la situation financière	69
10. Événements postérieurs à la date du bilan	69

APPENDICES

1. Répartition par gestionnaire de placements mobiliers	71
Liste des gérant-e-s et agréments	74
2. Détail des valeurs immobilières	75
3. Liste des régies	78

ATTESTATIONS DE L'EXPERT EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE ET RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Attestations de l'expert en prévoyance professionnelle	80
Rapport de l'organe de révision	82

Afin de simplifier la rédaction et faciliter la lecture de ce rapport d'activité, les principes suivants ont été adoptés:

- CAP Prévoyance pour désigner la «Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement».
- CPI «villes et communes» pour désigner la Caisse regroupant les membres assurés de la Ville de Genève, des communes genevoises et des autres employeurs affiliés conventionnellement.
- CPI «SIG» pour désigner la Caisse regroupant les membres assurés des Services industriels de Genève.

Tous les montants indiqués sont arrondis, ce qui peut donner lieu à des écarts minimes au niveau des totaux.



MESSAGE DU CONSEIL DE FONDATION

2023 - ANNÉE AGITÉE MAIS RÉSILIENTE

Affectée par des conflits armés et des troubles civils, des séismes et des dérèglements climatiques importants, ainsi que par un secteur bancaire et financier ébranlé, 2023 a été une année agitée.

En Suisse, après plusieurs « affaires », Crédit Suisse a perdu la confiance de sa clientèle et dû faire face à une perte irréversible de clients, retirant en masse leurs dépôts et provoquant un risque élevé d'insolvabilité et de dépôt de bilan. Face à cette situation et afin de garantir la capacité de paiement de Crédit Suisse, protéger les créanciers de la banque et éviter des dommages considérables pour la place économique et financière suisse, ainsi que des risques « de contagion », la Confédération, la Banque nationale et la FINMA sont intervenues avec différentes mesures, pour conclure sur un coup de tonnerre, le dimanche 19 mars 2023, avec l'annonce du rachat de Crédit Suisse par UBS.

Malgré cet environnement général difficile et source de grandes incertitudes, l'économie mondiale s'est montrée forte, notamment portée par l'économie américaine grâce à la consommation des ménages et à un marché du travail solide. Les mesures mises en œuvre contre l'inflation, notamment la hausse des taux directeurs, ont permis une stabilisation, puis une baisse progressive de l'inflation.

Dans ce contexte, les obligations ont connu un revirement majeur avec une valorisation positive soutenue pendant une bonne partie de l'année, pour redescendre quelque peu en fin d'année. Finalement portés par le recul de l'inflation et la perspective de réduction des taux des banques centrales, les marchés sont repartis à la hausse en fin d'année.

Au 31 décembre 2023, CAP Prévoyance a donc clôturé l'exercice 2023 avec de bons résultats et une performance positive nette pour la CPI « villes et communes » de +4.07% et pour la CPI « SIG » de +3.83%. Les degrés de couverture s'établissent respectivement à 76.49% pour la CPI « villes et communes » et 104.97% pour la CPI « SIG ». Ces degrés de couverture respectent les obligations légales et réglementaires des CPI.

Courant 2023, compte tenu des changements conjoncturels et financiers significatifs intervenus en 2022, confirmés en 2023, particulièrement pour les obligations et les actions, avec la hausse des taux obligataires et la stabilisation de l'inflation, les espérances de rendement des stratégies de placement en vigueur ont été actualisées.

Par ailleurs, suite à la réforme AVS 21 introduisant notamment une flexibilité en matière de retraite, les règlements de prévoyance des CPI ont été adaptés avec effet au 1^{er} janvier 2024. Ces modifications ont fait l'objet d'une information aux membres assurés.

Enfin, la mandature en cours s'est terminée au 31 décembre 2023, et c'est donc un remerciement tout particulier qui est adressé par le présent message aux membres des instances pour leur investissement et leur travail au sein de CAP Prévoyance non seulement tout au long de l'année écoulée mais aussi durant cette mandature, marquée par la période COVID. Nous profitons également du présent message pour remercier tous les collaborateurs et collaboratrices de CAP Prévoyance pour leur engagement au quotidien, ainsi que les membres affiliés pour la confiance qu'ils nous accordent.

Nous vous souhaitons bonne lecture du présent rapport qui présente les résultats détaillés – consolidés et par CPI – de l'exercice 2023.

Au nom du Conseil de Fondation

Alfonso Gomez
Président

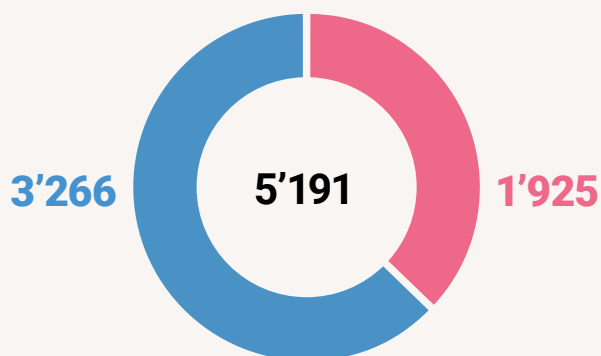
Norma Magri
Directrice



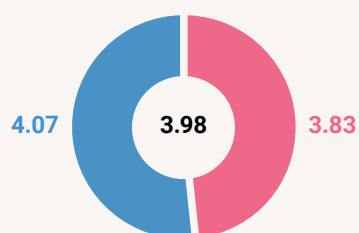
CHIFFRES CLÉS

au 31 décembre 2023

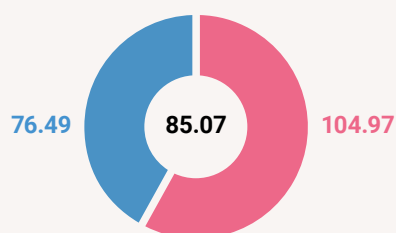
Bilan
en CHF mios



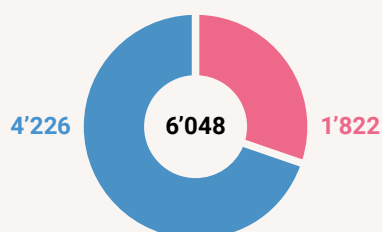
Rendement global de la fortune
en %



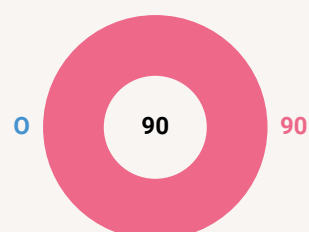
Degré de couverture
en %



Engagements de prévoyance
en CHF mios

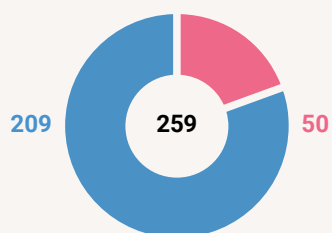


Réserve de fluctuation de valeurs
en CHF mios

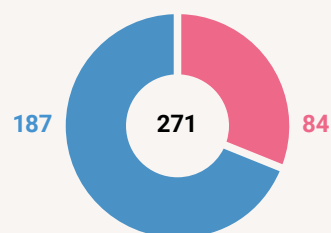




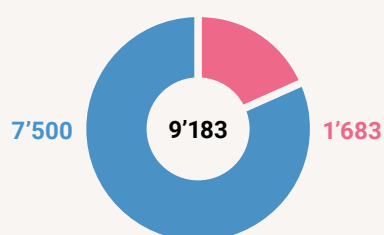
**Cotisations et prestations
d'entrée encaissées**
en CHF mios



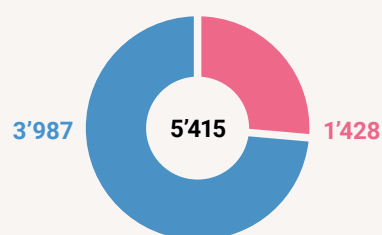
Prestations versées
en CHF mios



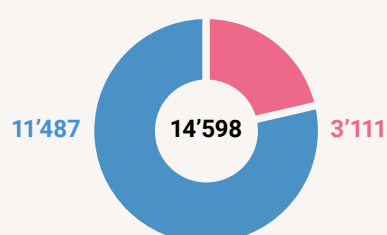
**Membres
actifs**



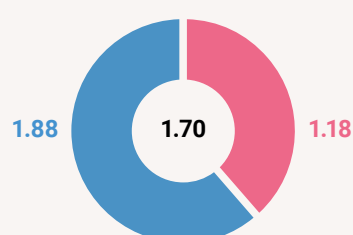
**Membres
pensionnés**



**Effectif
total**



Rapport démographique
membres actifs / pensionnés



Frais d'administration par membre
(actif et pensionné) en CHF **181.00**



PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION

CAP Prévoyance gère deux caisses de prévoyance internes (CPI), la CPI «villes et communes» et la CPI «SIG».

La CPI «villes et communes» applique un système de financement en capitalisation partielle et est au bénéfice d'une garantie des communes.

La CPI «SIG» applique un système de financement en capitalisation complète.

La représentation est paritaire au sein des diverses instances et les pensionnés sont représentés avec voix consultative au sein du Conseil de Fondation et des Comités de gestion des CPI.

La liste intégrale des représentant-e-s au sein des différentes instances figure au point 1.D de l'annexe aux comptes.

Les instances de CAP Prévoyance se réunissent aussi souvent que nécessaire.



En 2023, les instances se sont réunies 30 fois :

- **6 séances** pour le Conseil de Fondation ;
- **7 séances** pour le Bureau ;
- **4 séances** pour la Commission assurance et juridique ;
- **8 séances** pour la Commission de placement ;
- **2 séances** pour le Comité de gestion de la CPI «villes et communes» ;
- **2 séances** pour le Comité de gestion de la CPI «SIG» ;
- **1 séance** pour le groupe de travail constitué afin d'élaborer un statut du personnel propre à CAP Prévoyance, réunissant des membres du Conseil de Fondation ainsi qu'une représentation de la Direction et du personnel de l'Administration.

Par ailleurs la mandature 2019-2023 arrivant à son terme au 31 décembre 2023, les procédures d'élections et de désignations pour la mandature 2024-2028 ont été engagées dès septembre 2023, conformément aux statuts (voir 1.D de l'annexe aux comptes). La nouvelle mandature débute au 1^{er} janvier 2024.



CONSEIL DE FONDATION

au 31 décembre 2023

**Daniel
Devaud**
Président 2023

**Alfonso
Gomez**
Président 2024
Vice-président 2023

**Lynn
Bertholet**

**Dalcinda
Bertola-Garrido**

**Patrick
Brugger**

**Jean-Manuel
Calvino**

**Jean-Marie
Favre**

**Marcel
Goehring**

**Simon-Pierre
Keller**

**Philippe
Krebs**

**Christine
Luzzatto**

**Mauro
Martella**

**Robert
Monin**

**Nicolas
Moro**

**Patrick
Ruettimann**

**Fernand
Savigny**

**Patrick
Schaub**



ADMINISTRATION

au 31 décembre 2023

Norma Magri
Directrice

JURIDIQUE

**Maria
Díaz-
Dominguez**
Juriste

SERVICES GÉNÉRAUX

**Isabelle
Coutaz-
Jaquet**
Assistante
administrative

**Muriel
Zanone**
Réceptionniste-
assistante
administrative

**Mariya
Nikolova**
Réceptionniste-
assistante
administrative

**Ingrid
Sandoval**
Auxiliaire

**Hugo
de Nardo**
Auxiliaire

**Albina
Ismaili**
Stagiaire

ASSURANCE

**Mauro
Camozzato**
Directeur adjoint

**Carla
Iuliano**
Responsable
équipe
assurance

**Chrystelle
Maier**
Gestionnaire
en prévoyance

**Marie-Hélène
Ferreira
Magalhaes**
Gestionnaire
en prévoyance

**Fabienne
Noël**
Gestionnaire
en prévoyance

**Cristina
Quiblier**
Gestionnaire
en prévoyance

**Vanessa
Teminian**
Gestionnaire
en prévoyance

FINANCES ET PLACEMENT

**Nicolas
Nussbaum**
Directeur adjoint
à la retraite le 01.02.2024

**David
Gagliardo**
Directeur adjoint
dès le 01.11.2023

**Jean-Charles
Bevilacqua**
Responsable
comptabilité

IMMOBILIER

**Claudio
Dini**
Directeur adjoint

**Sébastien
Fiore**
Chef de projet
études et
développement

**Estelle
Dussans**
Assistante
administrative

**Nadine
Ricci**
Assistante
administrative

**Arthur
Schurink**
Responsable
travaux

**Antonio
Ciccotti**
Architecte
d'opération

**Stéphane
Gonod**
Architecte
d'opération

**Jean-Luc
Perrin**
Architecte
d'opération

**Abderrahim
Abeztout**
Architecte
d'opération

**Elisabeth
Carvalho**
Responsable
location

**Nadine
Bert**
Gestionnaire
location

**Nicole
Martinez**
Gestionnaire
location



PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

ADAPTATION DES PENSIONS À L'ÉVOLUTION DES PRIX

Les Comités de gestion des CPI et le Conseil de Fondation se prononcent chaque année sur l'adaptation des pensions à l'évolution des prix, en fonction des possibilités financières des CPI. Le règlement de prévoyance de chaque CPI précise les éléments qui doivent notamment être pris en compte pour cette décision.

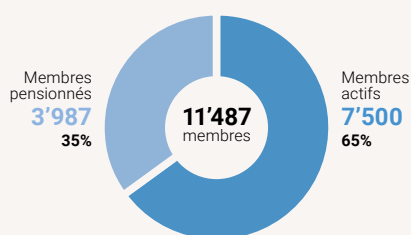
En décembre 2023, les Comités de gestion des CPI et le Conseil de Fondation ont décidé de ne pas indexer les rentes afin de préserver l'équilibre financier des CPI.

EFFECTIFS

À fin 2023, CAP Prévoyance comptait 55 employeurs affiliés et 14'598 membres assurés (voir point 1.F de l'annexe aux comptes).

RÉPARTITION ET RAPPORT DÉMOGRAPHIQUE DES MEMBRES ACTIFS ET PENSIONNÉS

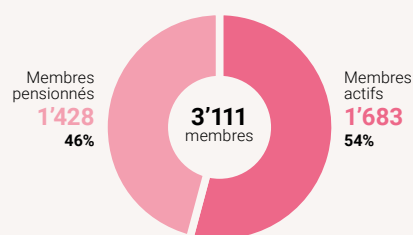
CPI « villes et communes »



Rapport démographique

Membres actifs / pensionnés : **1.88**

CPI « SIG »

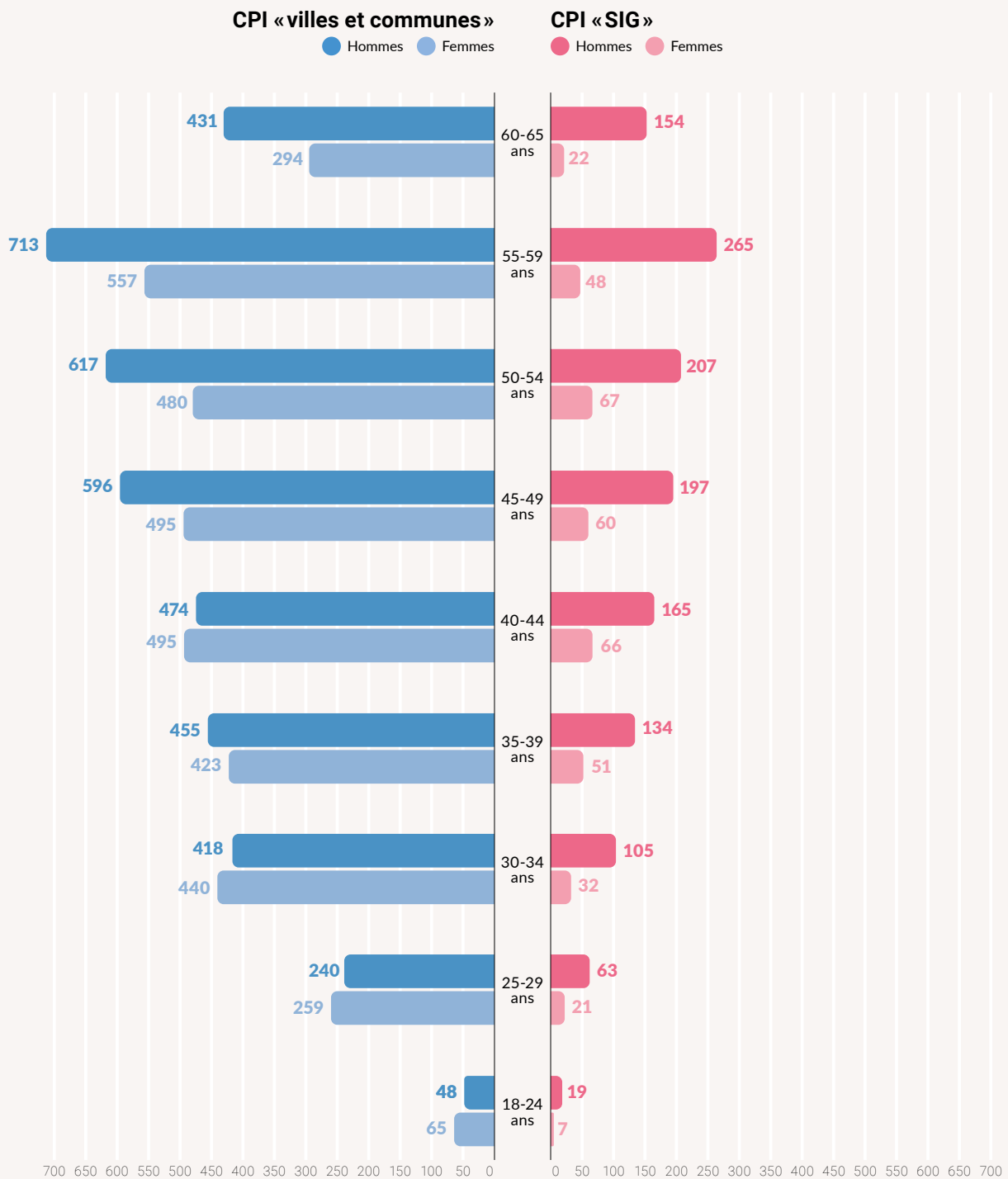


Rapport démographique

Membres actifs / pensionnés : **1.18**

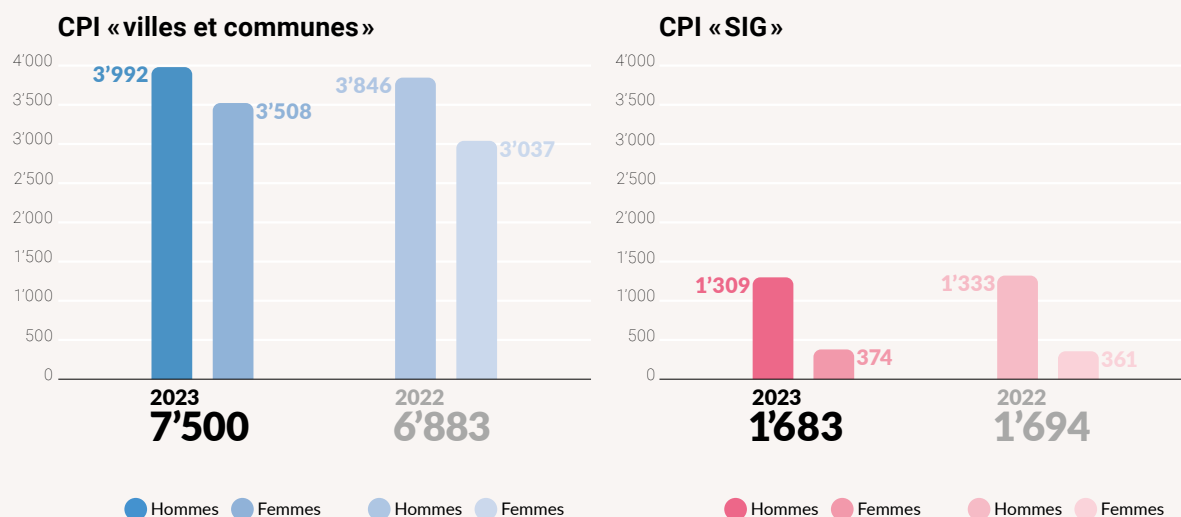


RÉPARTITION DES MEMBRES ACTIFS PAR SEXE ET PAR CLASSE D'ÂGE

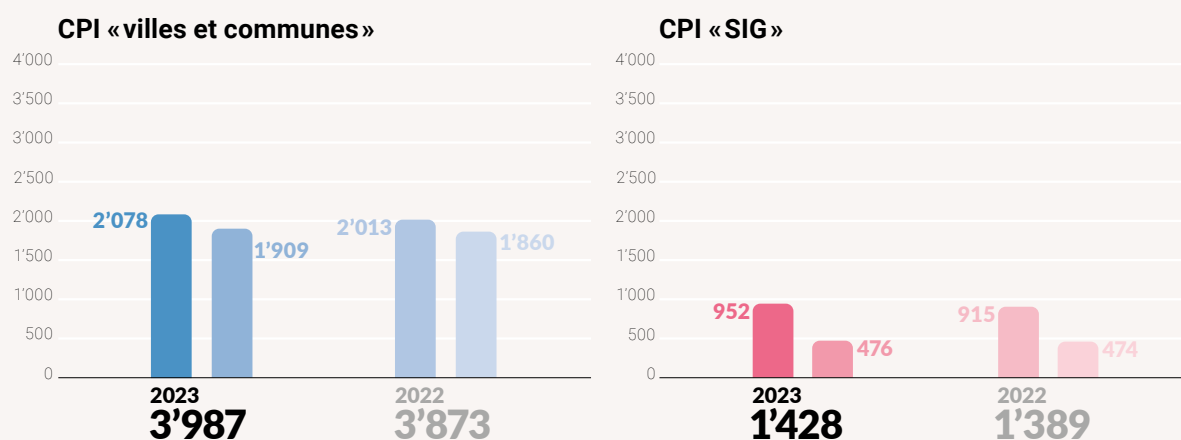




ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DES MEMBRES ACTIFS



ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DES MEMBRES PENSIONNÉS





CARACTÉRISTIQUES MOYENNES DU MEMBRE ACTIF

En CHF	CPI « villes et communes »			CPI « SIG »		
	Hommes	Femmes	H/F moyenne	Hommes	Femmes	H/F moyenne
Âge	46 ans 10 mois	45 ans 3 mois	46 ans 1 mois	47 ans 10 mois	45 ans 3 mois	47 ans 3 mois
Salaire de base	99'556	80'622	90'700	126'000	111'687	122'819
Salaire assuré	76'281	61'599	69'414	99'157	87'599	96'588
Prestation de sortie	325'330	217'808	275'038	513'288	354'169	477'928
Avoir de vieillesse LPP	103'196	71'588	88'412	128'993	96'940	121'870
Taux de rente de retraite dès 64 ans	57%	57%	57%	60%	62%	61%
Rente annuelle de retraite dès 64 ans	44'125	34'744	39'737	59'990	52'534	58'333

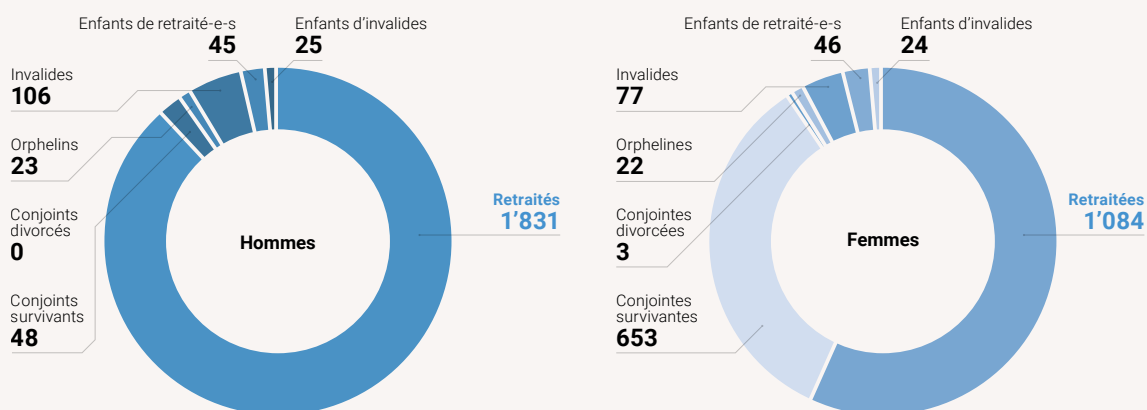
CARACTÉRISTIQUES MOYENNES DU MEMBRE RETRAITÉ

En CHF	CPI « villes et communes »			CPI « SIG »		
	Hommes	Femmes	H/F moyenne	Hommes	Femmes	H/F moyenne
Âge	74 ans 1 mois	73 ans	73 ans 8 mois	74 ans 5 mois	72 ans 2 mois	74 ans 2 mois
Rente annuelle de retraite	45'582	28'518	39'237	60'494	39'971	58'135
dont adaptation au renchérissement (indexation)	1'399	642	1'117	2'363	882	2'193

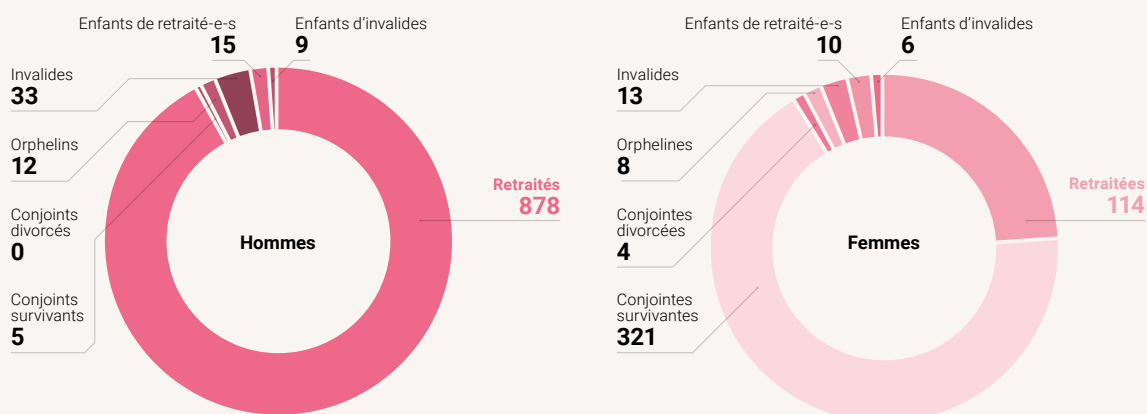


RÉPARTITION DES MEMBRES PENSIONNÉS PAR TYPE DE PENSION ET PAR SEXE

CPI «villes et communes»



CPI «SIG»

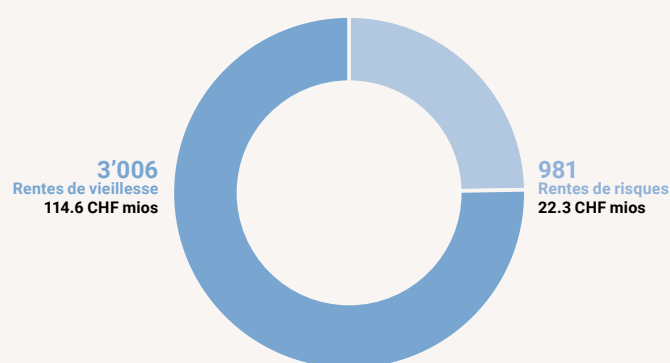




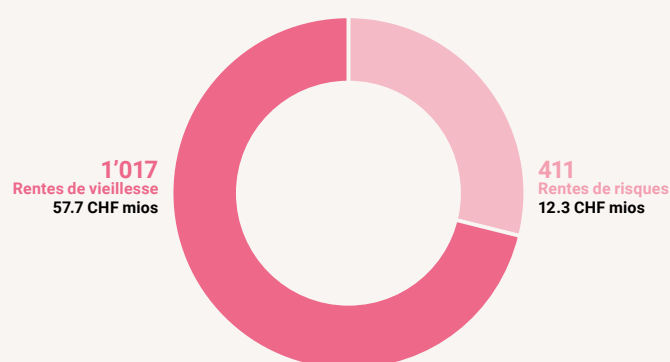
Au 31 décembre 2023, la répartition entre les rentes de vieillesse et les rentes de risques des CPI se présentait comme suit :

RENTES DE VIEILLESSE ET DE RISQUES

CPI « villes et communes »



CPI « SIG »



ENCOURAGEMENT À LA PROPRIÉTÉ DU LOGEMENT

	CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Nombre de retraités	70	66	23	15
Dont en Suisse	36	23	12	13
Dont en France	34	43	11	17
Âge moyen	42 ans 7 mois	43 ans 8 mois	43 ans 10 mois	42 ans 8 mois
Retrait moyen	111'126	114'494	134'553	118'862
Somme des retraités	7'778'835	7'556'617	3'094'709	1'782'935



GESTION DE LA FORTUNE

CONTEXTE GÉNÉRAL – PERFORMANCES DES MARCHÉS

Malgré des vents contraires tout au long de l'année (inflation, hausse des taux, craintes de récession, conflits armés), les marchés financiers ont progressé en 2023 et ont été portés par une certaine euphorie à la fin du mois de décembre.

Les dernières annonces des banques centrales, et en particulier de la Réserve Fédérale US, ont fait plonger les taux d'intérêt dans le monde entier au cours des dernières semaines de l'année.

La conséquence est une performance très élevée des indices obligataires en monnaie locale, qui contrastent fortement avec celles de 2022. Les obligations en CHF ont particulièrement bénéficié de la forte baisse des taux à 10 ans.

De son côté, l'immobilier suisse indirect, malmené depuis 2 ans, a bondit pour finalement terminer l'année sur une note positive.

Dans ce contexte, les performances des indices LPP ont été très positives au 4^e trimestre. La performance trimestrielle des indices LPP25 et LPP40 a été mesurée respectivement à +3.11% et +2.94%. À fin décembre, la performance depuis le début de l'année a progressé à +6.50% et +6.61%.

À noter que la performance des deux indices LPP reste similaire sur toute l'année 2023 car les performances des obligations en CHF de longues échéances sont restées élevées (baisse des taux longs).

Les taux d'intérêts à long terme ont donc globalement baissé en 2023. Ainsi, les taux des emprunts de la Confédération à 10 ans ont atteint à fin décembre le niveau de +0.70% (1.62% à fin décembre 2022), soit un recul important de -93 points de base. La courbe des taux est restée inversée puisque, à la suite de la dernière décision de la BNS, les taux courts en CHF sont restés stables à +1.66%.

Au niveau des devises par rapport au CHF, depuis le début de l'année, seule la £ s'est maintenue en territoire positif (+0.53%). Toutes les principales devises ont baissé par rapport au CHF, l'Euro en recul de -5.84%, la devise américaine USD de -9.03%, la £ de -3.59%, le Yen de -14.86%, tout comme le CNY en baisse de -10.83%.



INVESTISSEMENT RESPONSABLE

CHARTRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

CAP Prévoyance investit de manière responsable, avec une vision à long terme, en intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (critères dits «ESG») dans sa gestion du patrimoine, afin de contribuer à une économie durable susceptible d'accroître la valeur du capital, sur une base de risques ajustés.

Des informations détaillées sont disponibles sur le site web de CAP Prévoyance ainsi qu'aux points 6.A et 6.K de l'annexe aux comptes.



Charte ISR

ENGAGEMENT ACTIF

CAP Prévoyance fait partie de «Ethos Engagement Pool Suisse» qui regroupe près de 248 caisses de pensions et fondations d'utilité publique suisses assurant près de 1,9 millions de personnes et gérant des avoirs totaux d'environ CHF 350 milliards de fortune. «Ethos Engagement Pool Suisse» permet de participer de manière active, conjointement avec d'autres entités institutionnelles, au développement du tissu économique suisse par le biais d'un dialogue avec les instances dirigeantes des sociétés cotées.

CAP Prévoyance participe également à «Ethos Engagement Pool international» – dont elle est un membre fondateur – et qui vise les sociétés cotées hors Suisse.

Dans ce cas, le dialogue est notamment engagé sous la forme de participations à des initiatives internationales d'engagement collectif. Ainsi, les membres du pool profitent d'un réseau international avec lequel Ethos collabore étroitement depuis de nombreuses années. Ce pool regroupe près de 111 caisses de pensions, pour un total d'environ CHF 280 milliards de fortune.

Les rapports d'activité d'Ethos sont disponibles sur le site d'Ethos, sous la rubrique publications.



Rapports Ethos

EXERCICE DES DROITS D'ACTIONNAIRE ET DÉMARCHES D'ENGAGEMENT

CAP Prévoyance exerce le plus largement possible ses droits d'actionnaire. Les détails de cet exercice sont explicités au point 6.K de l'annexe aux comptes.



CAP PRÉVOYANCE **COMPTES ET ANNEXE AUX COMPTES 2023**





BILAN

au 31 décembre 2023

ACTIF		Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
En CHF	INDEX DE L'ANNEXE	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
PLACEMENTS							
Liquidités et réalisables à court terme	6.D/7.A	260'824'130	386'002'292	175'822'212	246'895'798	85'001'918	139'106'494
Créance immobilière	6.H	79'001'959	53'890'740	53'247'320	36'322'359	25'754'639	17'568'381
Obligations et créances en CHF	6.D/7.B	347'651'814	312'564'716	220'112'817	194'462'687	127'538'997	118'102'029
Obligations en devises	6.D	652'088'194	628'544'163	405'325'353	388'822'877	246'762'841	239'721'286
Actions suisses	6.D	946'469'735	871'745'755	611'184'336	559'249'456	335'285'399	312'496'299
Actions étrangères et marchés émergents	6.D	926'290'383	829'323'671	575'402'456	510'506'928	350'887'927	318'816'742
Autres placements	6.D	341'375'298	289'266'621	230'337'320	194'838'594	111'037'977	94'428'027
Immobilier suisse direct	6.D/7.D	1'355'556'602	1'330'886'070	913'645'150	897'017'211	441'911'452	433'868'859
Immobilier suisse indirect	6.D/7.D	102'600'125	99'919'231	–	–	102'600'125	99'919'231
Immobilier étranger indirect	6.D/7.D	170'012'801	204'656'816	76'131'732	91'645'322	93'881'068	113'011'493
Total des placements		5'181'871'039	5'006'800'073	3'261'208'698	3'119'761'233	1'920'662'342	1'887'038'841
COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF		7.E					
Cotisations à encaisser		5'773'081	6'366'602	2'154'201	2'707'096	3'618'880	3'659'506
Comptes courants régies		2'092'850	555'138	1'410'581	374'163	682'269	180'975
Impôt anticipé à récupérer		394'692	40'703	331'586	28'060	63'105	12'643
Autres transitoires		1'076'362	1'403'427	862'336	922'098	214'026	481'329
Total compte de régularisation actif		9'336'985	8'365'870	4'758'704	4'031'417	4'578'281	4'334'452
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		–	–	–	–	–	–
TOTAL DE L'ACTIF		5'191'208'024	5'015'165 943	3'265'967'401	3'123'792'650	1'925'240'623	1'891'373'293

Tous les montants indiqués sont arrondis, ce qui peut donner lieu à des écarts minimes au niveau des totaux.



BILAN

au 31 décembre 2023

PASSIF

PASSIF		Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
En CHF	INDEX DE L'ANNEXE	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
DETTES							
Comptes courants bancaires	7.G	3'408'638	303'612	2'297'328	204'456	1'111'310	99'157
Prestations de prévoyance à payer	7.H	23'854'513	18'571'997	18'159'607	16'951'937	5'694'906	1'620'060
Emprunts hypothécaires	6.G	11'940'000	15'090'000	8'047'560	10'170'660	3'892'440	4'919'340
Autres dettes	7.H	920'824	882'747	615'672	593'108	305'152	289'639
Total dettes		40'123'975	34'848'356	29'120'167	27'920'160	11'003'808	6'928'196
Compte de régularisation passif	7.I	6'753'794	5'065'288	4'831'235	3'519'651	1'922'560	1'545'638
Provisions non techniques		–	–	–	–	–	–
CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES							
Capitaux de prévoyance des membres actifs	5.C	2'832'343'851	2'765'329'581	2'039'417'362	1'961'209'017	792'926'490	804'120'564
Capitaux de prévoyance des membres pensionnés	5.C	2'696'304'235	2'606'616'752	1'815'677'395	1'761'083'518	880'626'840	845'533'234
Provisions techniques	5.C	518'868'818	485'830'579	370'572'014	348'963'889	148'296'804	136'866'690
		6'047'516'905	5'857'776'912	4'225'666'771	4'071'256'424	1'821'850'134	1'786'520'488
Part de financement en répartition (–20%)		–845'133'354	–814'251'285	–845'133'354	–814'251'285	–	–
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques		5'202'383'550	5'043'525'627	3'380'533'417	3'257'005'139	1'821'850'134	1'786'520'488
Réserve de fluctuation de valeurs	6.C	90'464'121	96'378'971	–	–	90'464'121	96'378'971
FORTUNE LIBRE / DÉCOUVERT							
Situation en début de période		–164'652'300	–	–164'652'300	–	–	–
Excédent de produits / de charges de l'exercice		16'134'883	–164'652'300	16'134'883	–164'652'300	–	–
Total fortune libre/découvert		–148'517'417	–164'652'300	–148'517'417	–164'652'300	–	–
TOTAL DU PASSIF		5'191'208'024	5'015'165'943	3'265'967'401	3'123'792'650	1'925'240'623	1'891'373'293

Tous les montants indiqués sont arrondis, ce qui peut donner lieu à des écarts minimes au niveau des totaux.



COMPTE D'EXPLOITATION

au 31 décembre 2023

		Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
En CHF	INDEX DE L'ANNEXE	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
COTISATIONS, APPORTS ORDINAIRES ET AUTRES							
Cotisations des salarié-e-s		52'352'122	48'703'260	39'709'638	36'365'971	12'642'484	12'337'290
Cotisations des employeurs		104'692'542	97'394'694	79'408'122	72'720'146	25'284'420	24'674'549
Cotisations rappels des salarié-e-s		4'716'860	3'463'395	3'673'895	2'132'177	1'042'966	1'331'218
Cotisations rappels des employeurs		17'409'958	13'232'717	13'195'110	7'429'792	4'214'848	5'802'925
Primes uniques et rachats		5'766'625	5'753'649	4'101'059	3'957'043	1 665'566	1'796'606
Subsides fonds de garanties		58'041	39'512	58'041	39'512	–	–
Total cotisations, apports ordinaires et autres		184'996'148	168'587'226	140'145'865	122'644'639	44'850'283	45'942'587
PRESTATIONS D'ENTRÉE							
Apports de libre passage		69'827'427	44'491'377	66'528'795	37'868'487	3'298'632	6'622'890
Remboursements de versements anticipés pour l'EPL		3'483'648	2'940'672	2'221'682	2'634'172	1'261'966	306'500
Apports de libre passage à la suite de divorces		362'832	159'571	131'837	111'879	230'995	47'692
Apports dans le cadre reprises assurés		–	–	–	–	–	–
Total prestations d'entrée		73'673'907	47'591'619	68'882'314	40'614'537	4'791'593	6'977'082
Total cotisations, apports ordinaires et prestations d'entrée		258'670'055	216'178'845	209'028'178	163'259'177	49'641'876	52'919'669
PRESTATIONS RÉGLEMENTAIRES							
Rentes de vieillesse		–168'897'455	–163'451'508	–112'503'317	–107'956'975	–56'394'138	–55'494'533
Rentes de survivants		–28'121'704	–28'042'350	–17'212'050	–17'019'942	–10'909'654	–11'022'408
Rentes d'invalidité		–5'868'867	–5'894'322	–4'639'964	–4'772'201	–1'228'903	–1'122'122
Autres prestations réglementaires		5'283'512	5'362'369	3'507'393	3'604'857	1'776'118	1'757'513
Prestations en capital à la retraite		–13'511'646	–11'530'974	–8'399'066	–7'297'732	–5'112'580	–4'233'242
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		–949'097	–2'042'883	–807'811	–733'686	–141'286	–1'309'197
Total prestations réglementaires		–212'065'257	–205'599'669	–140'054'815	–134'175'679	–72'010'442	–71'423'990
PRESTATIONS DE SORTIE							
Prestations de libre passage de sortie		–42'885'128	–35'968'957	–37'131'122	–32'844'479	–5'754'006	–3'124'478
Prestations de libre passage à la suite de divorces		–5'067'817	–4'939'846	–2'323'832	–3'939'843	–2'743'985	–1'000'003
Versements anticipés pour l'EPL		–10'626'156	–9'131'018	–7'531'447	–7'348'082	–3'094'709	–1'782'936
Total prestations de sortie		–58'579'101	–50'039'821	–46'986'401	–44'132'405	–11'592'700	–5'907'416
Total prestations réglementaires et de sortie		–270'644'358	–255'639'490	–187'041'216	–178'308'084	–83'603'142	–77'331'406
VARIATION DES CAPITAUX DE PRÉVOYANCE, PROVISIONS TECHNIQUES ET RÉSERVES DE CONTRIBUTIONS							
Variation nette des capitaux de prévoyance des membres actifs	s.c.	–67'014'270	–167'286'049	–78'208'345	–116'099'626	11'194'074	–51'186'423
Variation nette des capitaux de prévoyance des membres pensionnés	s.c.	–89'687'483	–105'496'885	–54'593'877	–85'687'389	–35'093'606	–19'809'496
Variation nette des provisions techniques	s.c.	–33'038'239	76'225'802	–21'608'125	64'817'217	–11'430'114	11'408'585
Variation part de financement en répartition	s.c.	30'882'069	27'393'960	30'882'069	27'393'960	–	–
Total variation des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		–158'857'923	–169'163'172	–123'528'278	–109'575'839	–35'329'646	–59'587'333
Charges d'assurance		–					
Cotisations au fonds de garantie		–689'952	–779'501	–537'940	–525'383	–152'011	–254'117
RÉSULTAT NET DE L'ACTIVITÉ DE PRÉVOYANCE		–171'522'178	–209'403'317	–102'079'256	–125'150'129	–69'442'922	–84'253'188

Tous les montants indiqués sont arrondis, ce qui peut donner lieu à des écarts minimes au niveau des totaux.



COMPTE D'EXPLOITATION

au 31 décembre 2023

		Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
En CHF	INDEX DE L'ANNEXE	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
RÉSULTAT DES PLACEMENTS							
Liquidités et réalisables à court terme	6.I	4'816'311	-4'219'417	2'983'763	-2'580'352	1'832'548	-1'639'065
Obligations et créances en CHF	6.I	25'371'111	-35'091'955	15'834'911	-19'673'049	9'536'200	-15'418'906
Obligations en devises	6.I	-4'287'154	-92'533'783	-2'655'063	-54'059'904	-1'632'092	-38'473'879
Actions suisses	6.I	65'772'879	-192'386'066	42'658'433	-125'683'145	23'114'446	-66'702'920
Actions étrangères et marchés émergents	6.I	88'214'780	-177'719'707	53'872'490	-102'814'436	34'342'290	-74'905'270
Autres placements	6.I	-4'022'439	-15'168'360	-2'708'589	-8'015'662	-1'313'850	-7'152'698
Placements immobiliers suisses indirects	6.I	5'844'122	-4'919'576	-	-	5'844'122	-4'919'576
Placements immobiliers étrangers indirects	6.I	-30'045'967	4'084'062	-13'454'584	1'828'749	-16'591'383	2'255'313
Immobilier suisse direct	7.K	51'154'006	50'928'939	34'477'800	34'326'105	16'676'206	16'602'834
Variation de la valeur financière de l'immobilier suisse direct	6.H	12'250'827	5'954'627	8'257'057	4'013'419	3'993'770	1'941'208
Intérêts sur prestations de sortie		-123'228	-118'445	-108'242	-111'230	-14'986	-7'215
Frais de gestion de fortune mobilière	6.I	-24'969'662	-27'569'761	-15'087'260	-17'062'460	-9'882'401	-10'507'301
Frais de gestion de fortune immobilière	6.I	-5'922'957	-5'637'242	-3'992'073	-3'799'501	-1'930'884	-1'837'741
Total résultat des placements		184'052'627	-494'396'685	120'078'642	-293'631'468	63'973'985	-200'765'217
Variation des provisions non techniques		-	-	-	-	-	-
Autres produits	7.L	330'699	193'878	229'296	140'433	101'403	53'445
Autres frais	7.M	-765	-41'110	-579	-27'165	-187	-13'946
Résultat net des placements		184'382'561	-494'243'917	120'307'359	-293'518'199	64'075'202	-200'725'718
FRAIS D'ADMINISTRATION							
Frais d'administration	7.N	-2'393'918	-2'378'678	-1'907'689	-1'892'906	-486'230	-485'771
Honoraires organe de révision	7.N	-85'000	-90'024	-57'290	-60'676	-27'710	-29'348
Honoraires expert en prévoyance	7.N	-122'293	-188'475	-97'150	-149'725	-25'144	-38'750
Émoluments autorité de surveillance	7.N	-39'139	-23'328	-31'092	-17'943	-8'047	-5'385
Total frais d'administration		-2'640'350	-2'680'504	-2'093'220	-2'121'250	-547'130	-559'254
Excédent de produits / de charges avant variation de la réserve de fluctuation de valeurs		10'220'033	-706'327'738	16'134'883	-420'789'578	-5'914'850	-285'538'160
Variation de la réserve de fluctuation de valeurs	7.O	5'914'850	541'675'438	-	256'137'278	5'914'850	285'538'160
EXCÉDENT DE PRODUITS / DE CHARGES DE L'EXERCICE		16'134'883	-164'652'300	16'134'883	-164'652'300	-	-

Tous les montants indiqués sont arrondis, ce qui peut donner lieu à des écarts minimes au niveau des totaux.



1. BASES ET ORGANISATION

1.A FORME JURIDIQUE, BUT ET SIÈGE SOCIAL

CAP Prévoyance est une fondation collective constituée par Loi du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 28 juin 2013, précédée des délibérations des communes affiliées et de la décision du Conseil d'administration des Services industriels de Genève (ci-après SIG).

Elle a pour but d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de la Ville de Genève, des SIG et des communes affiliées ainsi que des autres employeurs affiliés conventionnellement contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

Dans ce cadre, elle gère deux caisses de prévoyance internes (CPI), l'une pour la Ville de Genève, les communes affiliées, ainsi que les autres employeurs affiliés conventionnellement, selon le système de la capitalisation partielle, l'autre pour les SIG, selon le système de la capitalisation complète.

Les CPI participent à l'assurance obligatoire prévue par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et appliquent toutes deux un plan de prévoyance en primauté des prestations au sens de l'article 16 de la Loi fédérale sur le libre passage (LFLP). Elles sont autonomes et assument elles-mêmes les risques liés à la longévité, au décès et à l'invalidité.

CAP Prévoyance a une durée indéterminée et est inscrite au Registre du commerce. Elle a son siège dans le canton de Genève.

1.B ENREGISTREMENT AU REGISTRE DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE ET FONDS DE GARANTIE

CAP Prévoyance remplit les obligations de la LPP et est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle du canton de Genève (ASFIP) depuis le 29 novembre 2013 sous le numéro GE-0058. Elle cotise au Fonds de garantie LPP.



1.C INDICATION DE LA LOI, DES STATUTS ET DES RÈGLEMENTS

- a) **Loi du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 28 juin 2013**, précédée des délibérations des communes affiliées et de la décision du Conseil d'administration des Services industriels de Genève, du 16 novembre 2013.
- b) **Statuts** du 16 novembre 2013.
- c) **Règlement de la CPI «villes et communes» relatif au financement et à la garantie de la prévoyance** approuvé par délibérations communales, du 1^{er} janvier 2014.
- d) **Règlement de prévoyance de la CPI «villes et communes»** du 5 décembre 2013, état au 1^{er} janvier 2024.
- e) **Règlement de prévoyance de la CPI «SIG»** du 5 décembre 2013, état au 1^{er} janvier 2024.
- f) **Règlement d'encouragement à la propriété du logement** du 5 décembre 2013, état au 1^{er} janvier 2021.
- g) **Règlement d'organisation** du 5 décembre 2013, état au 18 décembre 2023.
- h) **Règlement de liquidation partielle** du 5 décembre 2013, état au 24 février 2020.
- i) **Règlement pour les passifs de nature actuarielle au bilan** du 5 décembre 2013, état au 1^{er} janvier 2023.
- j) **Règlement de placement** du 5 décembre 2013, état au 16 juin 2023.

1.D ORGANES ET DROIT À LA SIGNATURE

Le règlement d'organisation précise les rôles et les compétences de chaque organe.

La représentation est paritaire au sein des diverses instances. Les membres pensionnés sont représentés (voix consultative) au sein du Conseil de Fondation et des Comités de gestion des CPI.

Les procédures d'élection des représentant-e-s des membres actifs pour une mandature de 5 ans sont respectivement menées par la Ville de Genève, par les SIG et par l'Association des communes genevoises.

Le Conseil administratif de la Ville de Genève, le Conseil d'administration des Services industriels de Genève et l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises désignent leurs représentant-e-s employeurs.

Enfin, l'URCAP désigne ses représentant-e-s des membres pensionnés.

L'organe suprême de CAP Prévoyance est le Conseil de Fondation. Il est composé de 17 membres, soit 8 représentant-e-s des membres actifs, 8 représentant-e-s des employeurs, et un représentant des membres pensionnés avec voix consultative.

Une alternance annuelle de la présidence et de la vice-présidence du Conseil de Fondation a été décidée par les instances.



ORGANES

En 2023, la composition du Conseil de Fondation était la suivante :

CONSEIL DE FONDATION

Employeurs

VILLE DE GENÈVE

Lynn Bertholet
Dalcinda Bertola-Garrido
Alfonso Gomez * *Vice-président*
Philippe Krebs *

COMMUNES

Marcel Goehring *
Fernand Savigny

SIG

Daniel Devaud * *Président*
Robert Monin

Membres actifs

VILLE DE GENÈVE

Juan-Manuel Calvino
Simon-Pierre Keller *
Mauro Martella
Nicolas Moro *

COMMUNES

Christine Luzzatto
Patrick Ruettimann *

SIG

Patrick Brugger *
Patrick Schaub

Membres pensionnés (voix consultative)

URCAP

Jean-Marie Favre

* Membres ayant le droit de signature collective à deux.

Le Conseil de Fondation a délégué un certain nombre de tâches à son Bureau ainsi qu'à la Commission de placement et à la Commission assurance et juridique, composés, en 2023, des membres suivants :

BUREAU DU CONSEIL DE FONDATION

Employeurs

VILLE DE GENÈVE

Alfonso Gomez *Vice-président*
Philippe Krebs

COMMUNES

Marcel Goehring

SIG

Daniel Devaud *Président*

Membres actifs

VILLE DE GENÈVE

Simon-Pierre Keller
Nicolas Moro

COMMUNES

Patrick Ruettimann

SIG

Patrick Brugger

COMMISSION DE PLACEMENT

Employeurs

VILLE DE GENÈVE

Lynn Bertholet
Philippe Krebs

COMMUNES

Marcel Goehring

SIG

Daniel Devaud

Membres actifs

VILLE DE GENÈVE

Juan-Manuel Calvino
Mauro Martella *Vice-président*

COMMUNES

Patrick Ruettimann

SIG

Patrick Schaub *Président*



COMMISSION ASSURANCE ET JURIDIQUE

Employeurs

VILLE DE GENÈVE

Dalcinda Bertola-Garrido
Philippe Krebs

COMMUNES

Fernand Savigny

SIG

Robert Monin

Membres actifs

VILLE DE GENÈVE

Simon-Pierre Keller
Nicolas Moro *Vice-président*

COMMUNES

Christine Luzzatto *Présidente*

SIG

Patrick Brugger

Chaque CPI dispose d'un Comité de gestion dont les tâches sont énumérées dans les statuts, composé des membres suivants en 2023 :

COMITÉ DE GESTION CPI « VILLES ET COMMUNES »

Employeurs

VILLE DE GENÈVE

Lynn Bertholet
Dalcinda Bertola-Garrido
Olivier Burri
Gionata Buzzini
Alfonso Gomez
Philippe Krebs

COMMUNES

Marcel Goehring
Anne-Françoise Morel
Fernand Savigny

Membres actifs

VILLE DE GENÈVE

Juan-Manuel Calvino
Simon-Pierre Keller
Mauro Martella *Vice-président*
Nicolas Moro
David Scheffre
Claire Simula

COMMUNES

Laura Alegria
Christine Luzzatto *Présidente*
Patrick Ruettimann

Membres pensionnés voix consultative

URCAP

Robert Thomet

COMITÉ DE GESTION CPI « SIG »

Employeurs

SIG

Alberto Aliprandi *dès le 23.05.2023*
Daniel Devaud
Roger Golay *jusqu'au 28.04.2023*
Robert Monin
Jean-Christophe Monnat
Vice-président / jusqu'au 03.10.2023

Membres actifs

SIG

Patrick Brugger
Fabien Fivaz *Président*
Patrick Schaub
André Tonnetti

Membres pensionnés voix consultative

URCAP

Jean-Marie Favre



DROIT À LA SIGNATURE

Les membres du Bureau du Conseil de Fondation et les membres de la Direction ont un droit de signature collectif à deux. Les personnes concernées sont inscrites au Registre du commerce. Le Conseil de Fondation peut en outre conférer le droit de signature collectif à deux à des membres du personnel de CAP Prévoyance.

PRINCIPE DE LOYAUTÉ

Conformément à la législation fédérale, CAP Prévoyance met en œuvre les règles en matière de loyauté et d'intégrité dans la gestion, dont les principes sont inscrits dans le règlement d'organisation.

Elle applique les directives et la charte de l'ASIP (dont elle est membre) en matière de loyauté dans la gestion. Les mandataires qui agissent pour le compte de CAP Prévoyance en sont informé-e-s et doivent également s'y conformer, ou suivre des principes équivalents.

Les membres des instances et le personnel de CAP Prévoyance sont soumis à ces règles. Ils signent une déclaration de subordination lors de leur entrée en fonction, puis complètent chaque année une déclaration périodique attestant du respect des principes et qui intègre les dispositions fédérales, notamment les articles 51b LPP et 48f à 49a OPP2.

Pour l'exercice 2023, toutes les personnes concernées se sont conformées à ces obligations.

1.E EXPERT, ORGANE DE RÉVISION, CONSEILLERS ET AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Expert en prévoyance professionnelle

Bernard Romanens *expert exécutant* – Pittet Associés SA *titulaire du mandat/cocontractant*

Organe de révision

Roland Loup – BDO SA

Conseillers financiers

Graziano Lusenti – Lusenti Partners Sàrl

Olivier Reymond – Renalco SA

Médecin-conseil

D^{re} Marianna Lalicata-Gisselbaek

Autorité de surveillance

Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP)

Direction des fonds institutionnels Capacity

FundPartners Solutions SA

Études ALM

Willis Towers Watson SA

Lusenti Partners Sàrl



1.F EMPLOYEURS AFFILIÉS

Employeur	Membres actifs		Membres pensionnés		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
AFJ Rhône Sud	11	0.12	4	0.07	15	0.10
Aire-la-Ville	7	0.08	1	0.02	8	0.05
Anières	18	0.20	10	0.18	28	0.19
Association des communes genevoises	90	0.98	17	0.31	107	0.73
Avully	7	0.08	6	0.11	13	0.09
Avusy	7	0.08	2	0.04	9	0.06
Bardonnex	12	0.13	5	0.09	17	0.12
Bellevue	22	0.24	7	0.13	29	0.20
Bernex	184	2.00	53	0.98	237	1.62
CAP Prévoyance	29	0.32	6	0.11	35	0.24
Cartigny	6	0.07	4	0.07	10	0.07
Céligny	5	0.05	1	0.02	6	0.04
Centre Sportif de Sous-Moulin	19	0.21	14	0.26	33	0.23
Chancy	5	0.05	1	0.02	6	0.04
Chêne-Bougeries	102	1.11	44	0.81	146	1.00
Chêne-Bourg	48	0.52	34	0.63	82	0.56
Choulex	10	0.11	4	0.07	14	0.10
Collex-Bossy	10	0.11	1	0.02	11	0.08
Collonge-Bellerive	74	0.81	21	0.39	95	0.65
Cologny	36	0.39	24	0.44	60	0.41
Confignon	40	0.44	12	0.22	52	0.36
Corsier	20	0.22	7	0.13	27	0.18
Dardagny	10	0.11	6	0.11	16	0.11
Fondation de la commune de Thônex pour le logement	1	0.01	0	0.00	1	0.01
Fondation des Evaux	17	0.19	2	0.04	19	0.13
Genthod	15	0.16	4	0.07	19	0.13
Grand-Saconnex	92	1.00	38	0.70	130	0.89
Groupeement intercommunal Le Sapay	14	0.15	0	0.00	14	0.10
Groupeement SIS	382	4.16	11	0.20	393	2.69
Hermance	9	0.10	4	0.07	13	0.09
Jussy	15	0.16	5	0.09	20	0.14
Laconnex	4	0.04	2	0.04	6	0.04
Lancy	609	6.63	146	2.70	755	5.17
Meinier	13	0.14	10	0.18	23	0.16
Meyrin	461	5.02	204	3.77	665	4.56
Onex	189	2.06	121	2.23	310	2.12
OPC Salève	1	0.01	2	0.04	3	0.02
OPC Seymaz	1	0.01	0	0.00	1	0.01
ORCP Voirons	2	0.02	0	0.00	2	0.01
ORPC Valavran	2	0.02	0	0.00	2	0.01
Perly-Certoux	17	0.19	8	0.15	25	0.17
Plan-les-Ouates	216	2.35	47	0.87	263	1.80
Pregny-Chambésy	24	0.26	11	0.20	35	0.24
Presinge	6	0.07	5	0.09	11	0.08
Puplinge	16	0.17	8	0.15	24	0.16
Russin	6	0.07	0	0.00	6	0.04
Satigny	38	0.41	15	0.28	53	0.36
Services industriels de Genève	1'683	18.33	1'428	26.37	3'111	21.31
Thônex	97	1.06	32	0.59	129	0.88
Troinex	18	0.20	5	0.09	23	0.16
Vandœuvres	21	0.23	9	0.17	30	0.21
Vernier	526	5.73	185	3.42	711	4.87
Versoix	116	1.26	51	0.94	167	1.14
Veyrier	81	0.88	37	0.68	118	0.81
Ville de Genève	3'719	40.50	2'741	50.62	6'460	44.25
TOTAL	9'183		5'415		14'598	



2. MEMBRES ACTIFS ET PENSIONNÉS

	Consolidé CAP Prévoyance			CPI « villes et communes »			CPI « SIG »		
	VARIATION ANNUELLE	31.12.2023	31.12.2022	VARIATION ANNUELLE	31.12.2023	31.12.2022	VARIATION ANNUELLE	31.12.2023	31.12.2022
Membres actifs	606	9'183	8'577	617	7'500	6'883	-11	1'683	1'694
Hommes	122	5'301	5'179	146	3'992	3'846	-24	1'309	1'333
Femmes	484	3'882	3'398	471	3'508	3'037	13	374	361
1'399 affiliations / 508 démissions / 265 retraites 18 invalidités / 10 décès / 8 différences*									
Membres pensionnés	153	5'415	5'262	114	3'987	3'873	39	1'428	1'389
Hommes	102	3'030	2'928	65	2'078	2'013	37	952	915
Femmes	51	2 385	2'334	49	1'909	1'860	2	476	474
Cf. détail par types de pensions ci-dessous									
TOTAL MEMBRES ASSURÉS	759	14'598	13'839	731	11'487	10'756	28	3'111	3'083
Retraité-e-s	165	3'907	3'742	126	2'915	2'789	39	992	953
Hommes	98	2'709	2'611	68	1'831	1'763	30	878	848
Femmes	67	1'198	1'131	58	1'084	1'026	9	114	105
277 nouveaux membres pensionnés 109 décès / 3 différences*									
Enfants de retraité-e-s	5	116	111	1	91	90	4	25	21
Hommes	5	60	55	2	45	43	3	15	12
Femmes	0	56	56	-1	46	47	1	10	9
36 nouveaux membres pensionnés 35 extinctions / 4 différences*									
Invalides	0	229	229	-2	183	185	2	46	44
Hommes	-9	139	148	-13	106	119	4	33	29
Femmes	9	90	81	11	77	66	-2	13	15
38 nouveaux membres pensionnés 26 extinctions / 6 décès / 6 différences*									
Enfants d'invalides	-3	64	67	-3	49	52	0	15	15
Hommes	2	34	32	1	25	24	1	9	8
Femmes	-5	30	35	-4	24	28	-1	6	7
11 nouveaux membres pensionnés 16 extinctions / 2 différences*									
Conjoint-e-s survivant-e-s	-13	1'027	1'040	-8	701	709	-5	326	331
Hommes	7	53	46	7	48	41	0	5	5
Femmes	-20	974	994	-15	653	668	-5	321	326
63 nouveaux membres pensionnés 3 extinctions / 73 décès									
Conjoint-e-s divorcé-e-s	1	7	6	1	3	2	0	4	4
Hommes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Femmes	1	7	6	1	3	2	0	4	4
1 nouveau membre pensionné									
Orphelin-e-s	-2	65	67	-1	45	46	-1	20	21
Hommes	-1	35	36	0	23	23	-1	12	13
Femmes	-1	30	31	-1	22	23	0	8	8
10 nouveaux membres pensionnés 11 extinctions / 1 différence*									
TOTAL MEMBRES PENSIONNÉS	153	5'415	5'262	114	3'987	3'873	39	1'428	1'389

* Les différences correspondent à des corrections, des extournes ou des réactivations.



3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT

3.A EXPLICATIONS DES PLANS DE PRÉVOYANCE

Prestations

Type de plans	Primauté des prestations
Âge de début d'assurance pour les risques invalidité et décès	1 ^{er} janvier qui suit le 17 ^e anniversaire
Âge de début d'assurance pour la retraite	1 ^{er} jour du mois qui suit le 24 ^e anniversaire
Âge ordinaire de la retraite	64 ans
Durée d'assurance possible	40 ans
Rachat d'années d'assurance	Possible sans limite d'âge
Compte individuel d'épargne	Possible pour financer la réduction des prestations en cas de retraite anticipée une fois la durée d'assurance complète acquise, soit une origine des droits de 24 ans
Salaire de base	Il prend en compte le salaire mensuel fixe sur 12 mois et lorsque l'employeur le décide, les éventuels compléments fixes, non soumis à variation, y compris le 13 ^e salaire
Déduction de coordination	25% du salaire de base, mais au maximum la rente de vieillesse simple complète maximum de l'AVS (29'400.-- en 2023) pondérée au taux d'activité
Salaire assuré	Salaire de base diminué de la déduction de coordination
Rente de retraite à l'âge terme	1.75% x salaire assuré à 100% x durée d'assurance x taux moyen d'activité
Facteurs de retraite en cas d'anticipation ou d'ajournement	5% par année d'anticipation ou par année d'ajournement
Rente d'enfant de retraité-e	Montant de la rente pour enfant calculée selon les prestations minimales de la LPP
Rente d'invalidité	1.75% x salaire assuré à 100% x durée d'assurance projetée jusqu'à 64 ans x taux moyen d'activité projeté jusqu'à 64 ans
Rente d'enfant d'invalidé	Montant de la rente pour enfant calculée selon les prestations minimales de la LPP
Rente de conjoint-e survivant-e	60% de la rente d'invalidité assurée ou de la rente en cours
Rente d'orphelin-e	20% de la rente d'invalidité assurée ou de la rente en cours
Capital décès	Le droit au capital décès naît lorsqu'il n'existe ni (ex-) conjoint-e survivant-e, ni orphelin-e au sens du plan de prévoyance. Le montant du capital décès d'un membre actif correspond à la prestation de sortie sous déduction des éventuelles créances de la CPI. Le droit au capital décès d'un-e retraité-e ou d'un-e invalide n'existe que pour les rentes en cours depuis moins de 10 ans. Il correspond aux apports effectués par la ou le défunt-e, sous déduction des prestations déjà perçues et des éventuelles créances de la CPI



3.B FINANCEMENT, MÉTHODES APPLIQUÉES

Les plans de prévoyance appliqués sont en primauté des prestations. Leur financement est effectué par une cotisation sur le salaire assuré de 8% pour les membres actifs et de 16% pour les employeurs ainsi que par des rappels de cotisations pour toute augmentation du salaire assuré supérieure au renchérissement.

Ces taux sont ramenés à 1% pour les membres actifs âgés de moins de 24 ans, respectivement à 2% pour les employeurs, dès lors que seuls les risques invalidité et décès sont assurés.

Les rappels de cotisations sont financés selon la même répartition de 1/3 – 2/3 (avec un plafond maximum de 90% de l'augmentation assurée), pondéré au taux d'activité pour les membres actifs, le solde étant à la charge des employeurs.

La CPI «villes et communes» applique le système de la capitalisation partielle et bénéficie de la garantie des communes affiliées. Son plan de financement, conformément aux articles 72a à 72g LPP et 44 OPP2, a été approuvé par l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance, (ci-après l'ASFIP) en 2014 et en 2019.

La CPI «SIG» applique le système de la capitalisation complète.



4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE

4.A CONFIRMATION SUR LA PRÉSENTATION DES COMPTES SELON LA NORME SWISS GAAP RPC 26

Les comptes de CAP Prévoyance sont présentés, à l'exception des capitaux de prévoyance et des provisions techniques de la CPI «villes et communes», selon la norme Swiss GAAP RPC 26.

La CPI «villes et communes» répond aux dispositions relatives au financement des institutions de prévoyance de corporation de droit public en capitalisation partielle selon les articles 72a à 72g LPP et 44 OPP2.

Cette CPI dispose d'un règlement spécifique relatif au financement et à la garantie de la prévoyance, lequel prescrit notamment que la Caisse est tenue d'assurer son équilibre financier à long terme en tenant compte d'un objectif de taux de couverture de 80% d'ici à 2052.

Conformément au plan de financement approuvé par l'ASFIP, l'objectif réglementaire de CAP Prévoyance est de 80% comme niveau de couverture intégrale (équivalant au degré de couverture de 100% des caisses de droit privé); une réserve de fluctuation de valeurs est donc constituée dès que ce niveau est atteint.

Par conséquent, pour faire correspondre la norme Swiss GAAP RPC 26 avec la réalité réglementaire, les capitaux de prévoyance et provisions techniques de la CPI «villes et communes» sont intégrés au bilan en totalité, puis la part de financement en répartition (20%) est déduite. Cette manière de faire permet de:

- faire ressortir le montant du financement en répartition (20%) résultant du fait que la CPI déroge au principe du bilan en caisse fermée, compte tenu de la garantie des communes affiliées;
- constituer une réserve de fluctuation de valeurs dès que l'objectif réglementaire est atteint, en lien avec la stratégie de placement (voir points 6.A et 6.C).

Chaque employeur affilié est informé de la part des engagements qui lui incombe.

Pour la CPI «SIG», qui applique le système de la capitalisation complète, les comptes sont présentés intégralement en conformité avec la norme Swiss GAAP RPC 26.



4.B PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

Les principes comptables et d'évaluation appliqués sont les suivants :

TITRES

- Les titres cotés sont évalués à leur valeur boursière au 31 décembre 2023.
- Les valeurs nettes d'inventaire des compartiments des fonds institutionnels, comme Capacity, sont calculées par la société de direction du fonds et vérifiées par l'organe de révision du fonds institutionnel concerné.
- Les titres non cotés sont comptabilisés selon la valeur transmise par la banque dépositaire des titres, qui l'établit selon des standards communs en collaboration avec les mandataires concernés. Au besoin, un audit externe peut être requis.

POSITIONS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Les positions en devises étrangères sont évaluées au cours du 31 décembre 2023.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés, utilisés exclusivement dans une optique de couverture, sont évalués à leur valeur de marché.

AUTRES CRÉANCES

Les autres créances sont évaluées à leur valeur de réalisation, déduction faite des éventuels ajustements de valeur. En cas de doute sur la valeur d'une ou plusieurs créances, des corrections de valeurs sont portées à l'actif, afin de réduire les risques de pertes en cas de réalisation des créances.

IMMOBILIER

Les immeubles sont portés au bilan à la valeur économique. La valeur économique du parc immobilier fait chaque année l'objet d'une estimation réalisée en interne. La méthode utilisée est celle des flux de trésorerie actualisés (méthode DCF, «Discounted Cash flow»). Cette évaluation interne fait l'objet d'une analyse externe, en principe tous les quatre ans, sur la base d'un échantillon du parc immobilier. Une provision pour entretien des immeubles subventionnés peut être constituée et ajustée en fonction de l'évolution de l'écart entre les charges budgétisées dans le plan financier et les charges réelles d'exploitation. Le cas échéant, elle est intégrée au passif du bilan dans la rubrique «provisions non techniques».

Il n'y a pas de provisions non techniques constituée en 2023.

MATÉRIEL ET MOBILIER

Le matériel informatique et le mobilier de bureau sont amortis linéairement à raison de 50% pour le matériel informatique et de 10% pour le mobilier de bureau.

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

Les engagements de prévoyance portés au bilan correspondent aux données déterminées par CAP Prévoyance et validées par l'expert en prévoyance professionnelle. Ils sont intégrés au bilan, conformément au point 4.A.

Les autres engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.



5. COUVERTURE DES RISQUES RÈGLES TECHNIQUES DEGRÉS DE COUVERTURE

5.A NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES, RÉASSURANCE

CAP Prévoyance est une institution de prévoyance autonome.

5.B BASES TECHNIQUES ET AUTRES HYPOTHÈSES SIGNIFICATIVES SUR LE PLAN ACTUARIEL

Les calculs actuariels sont réalisés pour chaque CPI avec les bases techniques périodiques VZ 2020 (P2022)* au taux d'intérêt technique de 2.5%.

* L'année 2022 représente l'année de référence statistique des tables actuarielles, les tables VZ 2020 (P2022) étant valables au 1^{er} janvier 2022.

5.C INFORMATIONS ACTUARIELLES, DEGRÉ DE COUVERTURE SELON L'ART. 44 OPP2

BILAN TECHNIQUE

Capitaux de prévoyance des membres actifs et pensionnés

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Prestations de libre passage (selon nouveaux salaires)	2'732'270'609	2'639'449'142	1'968'509'753	1'875'720'861	763'760'856	763'728'281
Rappels de cotisations des membres actifs	- 6'957'403	4'652'751	4'903'001	3'636'550	2'054'401	1'016'201
Rappels de cotisations des employeurs	- 27'837'640	17'022'968	18'465'992	12'918'522	9'371'648	4'104'445
Prestations de libre passage nettes (PLPN)	= 2'697'475'566	2'617'773'424	1'945'140'760	1'859'165'789	752'334'806	758'607'635
Crédits de rappels des membres actifs	+ 1'569'397	1'874'474	1'300'608	1'545'009	268'789	329'465
Crédits de rappels des employeurs	+ 8'453'139	10'952'914	6'601'837	8'553'946	1'851'302	2'398'968
Comptes individuels d'épargne des membres actifs	+ 124'845'749	134'728'769	86'374'157	91'944'273	38'471'592	42'784'496
Capitaux de prévoyance des membres actifs	= 2'832'343'851	2'765'329'581	2'039'417'362	1'961'209'017	792'926'490	804'120'564
<i>Dont avoir de vieillesse acquis selon la LPP</i>	<i>868'194'946</i>	<i>843'221'909</i>	<i>663'087'532</i>	<i>633'885'109</i>	<i>205'107'413</i>	<i>209'336'800</i>
Capitaux de prévoyance des membres pensionnés (CPP)	+ 2'696'304'235	2'606'616'752	1'815'677'395	1'761'083'518	880'626'840	845'533'234
CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES MEMBRES ACTIFS ET PENSIONNÉS	= 5'528'648'086	5'371'946'333	3'855'094'757	3'722'292'535	1'673'553'330	1'649'653'798


Provisions techniques

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Adaptation des bases techniques des membres actifs	18'882'329	9'162'207	13'615'985	6'507'080	5'266'344	2'655'127
Adaptation des bases techniques des membres pensionnés	+	18'874'130	9'123'159	12'709'742	6'163'792	6'164'388
Adaptation des bases techniques	=	37'756'459	18'285'366	26'325'727	12'670'873	11'430'732
Abaissement du taux d'intérêt technique	+	454'719'551	437'759'716	323'878'189	309'325'826	130'841'362
Provision pour événements spéciaux des membres actifs	+	—	—	—	—	—
Provision pour événements spéciaux des membres pensionnés	+	—	—	—	—	—
Cas d'invalidité en suspens	+	26'392'809	29'785'497	20'368'098	26'967'190	6'024'711
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES	=	518'868'818	485'830'579	370'572'014	348'963'889	148'296'804
					136'866'690	

Engagements

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Capitaux de prévoyance et provisions techniques des membres actifs	3'193'464'025	3'108'482'367	2'303'018'709	2'212'758'956	890'445'316	895'723'412
Capitaux de prévoyance et provisions techniques des membres pensionnés	+	2'854'052'880	2'749'294'545	1'922'648'062	1'858'497'468	931'404'818
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE	=	6'047'516'905	5'857'776'912	4'225'666'771	4'071'256'424	1'821'850'134
					1'786'520'488	

Détermination des fortunes de prévoyance en valeur de liquidation (art. 44 OPP2) et des degrés de couverture

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Total de l'actif	5'191'208'024	5'015'165'943	3'265'967'401	3'123'792'650	1'925'240'623	1'891'373'293
Dettes	-	40'123'975	34'848'356	29'120'167	27'920'160	11'003'808
Compte de régulation passif	-	6'753'794	5'065'288	4'831'235	3'519'651	1'922'560
Provisions non techniques	-	—	—	—	—	—
TOTAL DE FORTUNE EN VALEUR DE LIQUIDATION	=	5'144'330'255	4'975'252'299	3'232'016'000	3'092'352'839	1'912'314'255
					1'882'899'459	
Détermination du degré de couverture	85.07%	84.93%	76.49%	75.96%	104.97%	105.39%



DEGRÉS DE COUVERTURE

CAP Prévoyance calcule plusieurs degrés de couverture, à savoir un degré de couverture consolidé et des degrés de couverture distincts, propres à chaque CPI, en fonction de leur système de financement (capitalisation partielle ou complète). Le degré de couverture de CAP Prévoyance, après consolidation des données des 2 CPI, s'élève à **85.07%** à fin 2023 (84.93% en 2022). Les degrés de couverture sont déterminés en considérant un taux d'intérêt technique implicite de 2%.

- **Pour la CPI «villes et communes»**, qui applique le système de la capitalisation partielle, trois degrés de couverture sont déterminés, à savoir :
 - **un degré de couverture global (membres actifs et pensionnés)** correspondant au rapport entre la fortune de prévoyance en valeur de liquidation et le total des engagements de prévoyance, avec un objectif réglementaire fixé à 80% pour 2052. Le degré de couverture global ne doit pas se situer en dessous du degré de couverture initial de 68%. Il était de **76.49%** à fin 2023 (75.96% en 2022);
 - **un degré de couverture spécifique aux membres pensionnés** correspondant à la capitalisation intégrale des engagements de prévoyance des membres pensionnés. Il ne doit pas se situer en dessous de 100%, ce qui est le cas fin 2023;
 - **un degré de couverture spécifique aux membres actifs** correspondant au rapport entre le solde disponible de la fortune de prévoyance en valeur de liquidation après capitalisation à 100% des engagements de prévoyance des membres pensionnés. Le degré de couverture des membres actifs ne doit pas se situer en dessous du degré de couverture initial de 30%. Il était de **56.85%** à fin 2023 (55.76% en 2022).
- **Pour la CPI «SIG»**, qui est en capitalisation complète, un seul degré de couverture est déterminé. Il correspond au rapport entre la fortune de prévoyance en valeur de liquidation et le total des engagements de prévoyance. Il ne doit pas se situer en dessous de 100%. Il était de **104.97%** à fin 2023 (105.39% en 2022).

5.D PROVISION POUR ADAPTATION DES BASES TECHNIQUES

La provision pour adaptation des bases techniques est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer le coût futur du changement des bases techniques qui devrait intervenir chaque 5 ans.

Chaque année, la provision pour adaptation des bases techniques est augmentée de 0.35% des capitaux de prévoyance des membres actifs (non compris les crédits de rappels et les comptes individuels d'épargne) et pensionnés (réserves mathématiques).

Au 31 décembre 2023, la provision pour adaptation des bases techniques a été reconstituée en prévision du prochain changement des bases techniques et représentait 0.7% desdits capitaux de prévoyance.



5.E PROVISION POUR CAS D'INVALIDITÉ EN SUSPENS

La provision pour cas d'invalidité en suspens est destinée à prendre en charge le coût des cas d'incapacité de gain de 6 mois ou plus, connus (ou attendus en fonction de l'expérience) à la date du bilan, mais dont le versement des rentes n'a pas débuté.

La provision pour cas d'invalidité en suspens est calculée chaque année compte tenu de l'effectif des membres actifs décrit ci-dessus. Elle correspond au différentiel entre le capital de prévoyance des membres actifs et le capital de prévoyance des membres invalides en cas de sinistre.

Son montant cible tient compte du pourcentage atteint par la provision pour changement des bases techniques.

5.F PROVISION POUR ABAISSEMENT FUTUR DU TAUX D'INTÉRÊT TECHNIQUE

La provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique est destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement envisagé du taux d'intérêt technique dans le futur. Elle sert à amortir l'augmentation des engagements de prévoyance consécutive à la baisse du taux d'intérêt technique.

L'objectif de la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique est calculé par l'expert en prévoyance professionnelle. Il tient compte en particulier de la durée courant jusqu'au moment envisagé pour la diminution du taux d'intérêt technique, du niveau de l'adaptation du taux d'intérêt technique envisagé, et de son incidence sur l'évaluation des capitaux de prévoyance et des autres provisions techniques.

L'augmentation annuelle de la provision est mise à la charge de l'exercice comptable concerné.

Lors de la baisse du taux d'intérêt technique, l'augmentation des engagements de prévoyance qui en résulte est prélevée sur la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique. Si la provision est insuffisante, la différence est mise à la charge de l'exercice comptable concerné. Si elle est trop élevée, le solde est dissout.

5.G PROVISION POUR ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

La provision pour événements spéciaux a pour but de tenir compte de toute décision des Comités de gestion ou de tout événement qui amènera les CPI, à court terme, soit à augmenter les capitaux de prévoyance des membres assurés actifs et/ou pensionnés, soit à relever le montant cible des provisions, ou encore à procéder à des versements exceptionnels.

Au 31 décembre 2023, aucune provision pour événements spéciaux n'est constituée.

5.H EXPERTISES ACTUARIELLES

Une expertise actuarielle est établie, chaque année, pour chacune des CPI (voir attestations de l'expert en prévoyance professionnelle).



6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AUX RÉSULTATS NETS DES PLACEMENTS

6.A ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE PLACEMENT, RÈGLEMENT DE PLACEMENT

RÈGLEMENT DE PLACEMENT

Les objectifs, les principes et les instances compétentes en matière d'exécution et de contrôle des placements sont fixés dans les statuts, le règlement d'organisation et le règlement de placement.

Le règlement de placement décrit les principes généraux et les objectifs spécifiques liés à la gestion de la fortune. Il contient des dispositions sur les organes compétents, les processus, l'allocation des actifs, les catégories et instruments de placement, la rémunération des gérant-e-s, les contrôles et évaluations des placements. Le règlement de placement est complété des annexes suivantes :

- la charte d'investissement socialement responsable ;
- les principes relatifs à l'exercice des droits d'actionnaire ;
- la méthode de constitution et l'objectif cible de la réserve de fluctuation de valeurs ;
- les stratégies de placement et d'allocation d'actif des CPI (2022-2026) ;
- les critères applicables à l'acquisition, la construction, la rénovation, l'entretien, la location et la vente des immeubles détenus en direct.

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DE PLACEMENT

Le Conseil de Fondation a constitué une Commission de placement pour la gestion des investissements en valeurs mobilières et immobilières. La Commission de placement peut faire appel à des conseillers et conseillères externes. La réalisation des placements mobiliers est confiée à des spécialistes externes avec des mandats spécifiques.

Les Comités de gestion des CPI sont consultés afin de préavisier l'allocation stratégique de la fortune, les budgets annuels de fonctionnement, d'investissements et de trésorerie.

Pour le compte du Conseil de Fondation, l'Administration de CAP Prévoyance assume la gestion des affaires courantes et le suivi des décisions prises par les organes. L'Administration instruit les dossiers et rapporte régulièrement sur les activités de placement.



INVESTISSEMENTS MOBILIERS – FONDS INSTITUTIONNELS CAPACITY

Les placements en valeurs mobilières sont répartis entre des solutions de gestion active, qui visent à obtenir des résultats supérieurs aux indices de référence concernés, et de gestion passive, qui ont pour objectif de répliquer l'évolution des indices à moindres coûts.

Afin d'assurer une gestion commune des placements mobiliers pour les deux CPI, CAP Prévoyance dispose de deux fonds de placement dédiés: le fonds institutionnel Capacity pour les valeurs mobilières traditionnelles et le fonds institutionnel Capacity II qui correspond à la catégorie «autres fonds de placements alternatifs avec risques particuliers» pour les titres en valeurs immobilières étrangères. Ces deux fonds Capacity sont subdivisés en compartiments pour répondre aux allocations stratégiques propres aux CPI. Seuls les investissements en placements privés (non cotés) sont gérés séparément, dans l'attente de leur intégration dans un compartiment dédié du fonds Capacity II qui n'a pas encore pu être réalisée en 2023.

Grâce à une gestion commune des placements, les rendements des portefeuilles respectifs sont optimisés. Les comptes annuels des fonds institutionnels Capacity I et II ont été audités par un organe de révision indépendant qui n'a pas émis de remarques et a recommandé leur approbation.

La société de direction des fonds est FundPartner Solutions SA. La direction des fonds est responsable de l'administration des fonds, de la gestion des aspects légaux, de la conformité des placements, de la gestion du risque, du contrôle des investissements ainsi que de la comptabilité des titres concernés. Elle est chargée de calculer et de transmettre la valeur nette d'inventaire des parts des compartiments des fonds institutionnels Capacity ainsi que de remettre à CAP Prévoyance un rapport annuel audité des fonds.

Les titres et les compartiments des fonds institutionnels Capacity sont déposés auprès d'un dépositaire global, la banque Pictet & Cie SA à Genève.

INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DIRECTS

Les placements immobiliers directs sont gérés en interne avec l'appui de mandataires spécialisé-e-s, selon les principes et objectifs immobiliers adoptés par le Conseil de Fondation, et sous la responsabilité de la Commission de placement. La gestion et la répartition des tâches sont réglementées. La liste des régies figure à l'appendice 3.

Les nouveaux investissements, ainsi que les budgets de rénovation et d'entretien sont décidés par le Conseil de Fondation sur la base du préavis de la Commission de placement.

GESTIONNAIRES DE PLACEMENTS MOBILIERS ET AGRÉMENTS

La liste des gérant-e-s ainsi que leurs agréments figurent à l'appendice 1.



INVESTISSEMENT RESPONSABLE

CAP Prévoyance a adopté une charte d'investissement socialement responsable disponible sur le site web de CAP Prévoyance, qui prévoit notamment :

1. la mise en avant des valeurs suivantes :
 - transparence
 - durabilité
 - efficience
 - intégrité
2. l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des actifs mobiliers et immobiliers ;
3. un engagement contre le réchauffement climatique en contribuant à la transition énergétique et, notamment, à la réduction des émissions de carbone ;
4. l'exercice des droits de vote et le dialogue actionnarial (engagement actif) ;
5. les exclusions sectorielles d'investissement dans des titres de sociétés qui génèrent une part significative de leur chiffre d'affaires (plus de 5%) dans les domaines suivants :
 - l'armement
 - la pornographie
 - l'extraction et l'utilisation du charbon
 - la spéculation financière sur les matières premières cotées
 - les énergies fossiles dont l'extraction est controversée
 - l'énergie nucléaire
 - le tabac
6. les exclusions normatives d'investissement qui ont pour objectif de radier de l'univers d'investissement des pays (zones géographiques) ainsi que des sociétés sujettes à des controverses, notamment lorsque les démarches d'engagement et de dialogue n'ont pas permis d'améliorer les pratiques conduisant à l'exclusion ; ces exclusions normatives tiennent notamment compte des normes définies par des organismes internationaux comme les Nations Unies (Global Compact), l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ou les dispositions relatives aux droits de l'Homme ;
7. les exclusions des formes de placement non transparentes ainsi que des investissements en cryptomonnaie.

Cette charte a été communiquée à l'ensemble des entités impliquées dans la gestion des actifs de CAP Prévoyance pour une mise en œuvre en collaboration avec la direction des fonds Capacity, le dépositaire des titres et les différent-e-s gérant-e-s concerné-e-s.

Dans le cadre des mandats en gestion indiciaire, l'utilisation d'indices de référence adaptés a été privilégiée en dialoguant avec les gérant-e-s de portefeuilles. Il s'agit soit d'indices de références disponibles sur le marché, soit d'indices filtrés selon la méthodologie propre au ou à la gérant-e.



En collaboration avec le dépositaire des titres, un rapport dédié à l'investissement responsable (ESG Risk Management Report) a été mis en place concernant les principaux investissements mobiliers. Selon ce rapport, les risques ESG et les risques climatiques sont modérés et inférieurs aux indices de références concernés. En particulier les risques relatifs au E (environnement) et G (gouvernance) sont faibles, alors que les risques relatifs au S (social) sont modérés. Ce rapport permet d'attester du respect global de la politique d'exclusion et à la diminution de l'empreinte carbone des placements analysés.

APPLICATION DE LA CHARTE ET IMMOBILIER DIRECT

Pour son parc immobilier détenu en direct, CAP Prévoyance est également soucieuse de mener une gestion durable, notamment en mettant en œuvre une juste utilisation des ressources et des énergies, en tenant compte notamment des réglementations énergétiques cantonales et fédérales.

La gestion du parc immobilier et le développement des projets d'assainissement sont effectués de manière à optimiser les consommations et réduire les émissions de CO₂, qui font l'objet d'un suivi régulier.

Ainsi, les réseaux de chauffage à distance sont privilégiés lorsque cela est possible, les chaudières à mazout sont progressivement remplacées, et des installations solaires en toiture sont posées.

CAP Prévoyance met également en application des programmes appelés «Eco 21» depuis plusieurs années afin de réduire progressivement les consommations électriques, et suit les installations de production de chaleur et d'eau chaude.

La mise en œuvre de la charte pour le parc immobilier détenu en direct nécessitera des ressources financières importantes dans les années à venir pour répondre aux enjeux climatiques et réduire les émissions de CO₂.

STRATÉGIES DE PLACEMENT

Chaque CPI dispose de sa stratégie de placement, fondée sur des études de congruence actifs/passifs (études ALM) propres à chacune des CPI. Ces dernières consistent à déterminer les besoins de rendement et à évaluer les tolérances aux risques et les conséquences en termes de placement pour l'équilibre financier des CPI.

Les stratégies de placement sont revues en principe tous les 5 ans. Elles ont été revues en 2022. Comme précédemment, les nouvelles stratégies 2022-2026 laissent une place importante aux valeurs réelles que sont les immeubles et les actions, valeurs nécessaires sur le long terme pour satisfaire les besoins de rendement des CPI.

Dans le cadre des placements en devises, ces stratégies sont assorties d'une gestion de risques afin de réduire l'ampleur des fluctuations dues à la volatilité des monnaies étrangères.

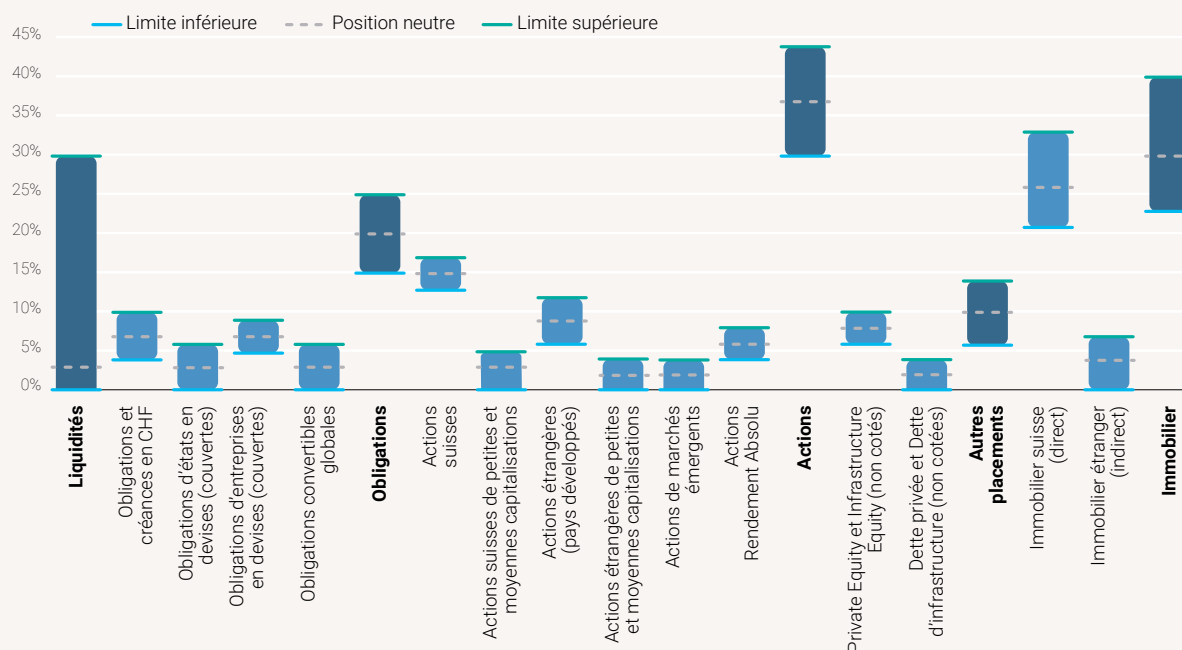


Le détail des stratégies de placement est présenté ci-après :

STRATÉGIES DE PLACEMENT 2022-2026

CPI « VILLES ET COMMUNES »

Catégories de placement	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure
Liquidités et réalisables à court terme	0.0%	3.0%	30.0%
Liquidités	0.0%	3.0%	30.0%
Obligations et créances en CHF	4.0%	7.0%	10.0%
Obligations d'états en devises (couvertes)	0.0%	3.0%	6.0%
Obligations d'entreprises en devises (couvertes)	5.0%	7.0%	9.0%
Obligations convertibles globales	0.0%	3.0%	6.0%
Obligations	15.0%	20.0%	25.0%
Actions suisses	13.0%	15.0%	17.0%
Actions suisses de petites et moyennes capitalisations	0.0%	3.0%	5.0%
Actions étrangères (pays développés)	6.0%	9.0%	12.0%
Actions étrangères de petites et moyennes capitalisations	0.0%	2.0%	4.0%
Actions de marchés émergents	0.0%	2.0%	4.0%
Actions Rendement Absolu	4.0%	6.0%	8.0%
Actions	30.0%	37.0%	44.0%
Private Equity et Infrastructure Equity (non cotés)	6.0%	8.0%	10.0%
Dette privée et Dette d'infrastructure (non cotées)	0.0%	2.0%	4.0%
Autres placements	6.0%	10.0%	14.0%
Immobilier suisse (direct)	21.0%	26.0%	33.0%
Immobilier étranger (indirect)	0.0%	4.0%	7.0%
Immobilier	23.0%	30.0%	40.0%
Rendement annualisé espéré		4.22%	
Volatilité annualisée anticipée		6.70%	
Objectif RFV (VaR 3 ans 97.5%)		23.60%	





CPI « SIG »

Catégories de placement	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure
Liquidités et réalisables à court terme	0.0%	2.0%	30.0%
Liquidités	0.0%	2.0%	30.0%
Obligations et créances en CHF	4.0%	7.0%	10.0%
Obligations d'états en devises (couvertes)	0.0%	3.0%	6.0%
Obligations d'entreprises en devises (couvertes)	5.0%	7.0%	9.0%
Obligations convertibles globales	0.0%	3.0%	6.0%
Obligations	15.0%	20.0%	25.0%
Actions suisses	12.0%	14.0%	16.0%
Actions suisses de petites et moyennes capitalisations	0.0%	2.0%	4.0%
Actions étrangères (pays développés)	6.0%	9.0%	12.0%
Actions étrangères de petites et moyennes capitalisations	0.0%	2.0%	4.0%
Actions de marchés émergents	0.0%	2.0%	4.0%
Actions Rendement Absolu	4.0%	6.0%	8.0%
Actions	28.0%	35.0%	42.0%
Private Equity et Infrastructure Equity (non cotés)	6.0%	9.0%	12.0%
Dettes privées et Dettes d'infrastructure (non cotées)	0.0%	2.0%	4.0%
Autres placements	6.0%	11.0%	16.0%
Immobilier suisse (indirect)	2.0%	5.0%	8.0%
Immobilier suisse (direct)	16.0%	21.0%	26.0%
Immobilier étranger (indirect)	3.0%	6.0%	9.0%
Immobilier	21.0%	32.0%	43.0%
Rendement annualisé espéré		4.21%	
Volatilité annualisée anticipée		6.60%	
Objectif RFV (VaR 3 ans 97.5%)		23.50%	





6.B EXTENSION DES POSSIBILITÉS DE PLACEMENT

Conformément à la législation fédérale, les stratégies appliquées font usage des possibilités d'extension des limites de placement autorisées. Ces extensions ont été décidées sur la base des études ALM pour des raisons de diversification et d'optimisation du ratio rendement/risques.

Elles concernent de manière consolidée les investissements immobiliers et l'exposition de base des placements en devises qui dépassent la limite de 30% définie dans l'OPP2.

Ces extensions ne remettent nullement en cause la pérennité de CAP Prévoyance et des CPI dès lors que les principes d'une répartition appropriée des risques sont respectés. De plus, CAP Prévoyance dispose de compétences internes dévolues à la gestion professionnelle de ce type d'actifs.

Le Conseil de Fondation a considéré que les principes de sécurité et de répartition des risques sont ainsi respectés.

Les placements en devises sont couverts par des programmes de gestion active des risques devises. Au 31 décembre 2023, les expositions nettes en devises des deux CPI, après couverture du risque de change, sont supérieures à la limite de 30%.

Le Conseil de Fondation a été informé du dépassement de cette limite et, tenant compte de la faible ampleur de ce dépassement, n'a pas jugé utile la mise en place de mesures particulières.

Pour rappel, CAP Prévoyance ne peut pas aliéner librement ses biens immobiliers car leur vente est soumise à l'accord du Conseil d'État, conformément à l'article 98 alinéa 2 de la Constitution genevoise.

6.C OBJECTIF ET CALCUL DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS

Pour compenser la variation de valeurs des placements, une réserve de fluctuation de valeurs est constituée au passif du bilan pour chaque CPI.

Le but de cette réserve est de couvrir les risques inhérents à la stratégie de placement, en limitant les effets de fluctuation de valeurs sur la situation financière.

Les aspects techniques liés à la méthode utilisée pour la détermination et la constitution de la réserve, à l'objectif visé (objectif cible) et aux paramètres techniques appliqués, sont définis dans le cadre des études ALM.

Le calcul et l'objectif cible de la réserve sont déterminés comme suit:

- le montant des réserves à constituer est inscrit au passif des bilans des CPI;
- le niveau de la réserve (objectif cible) est précisé en annexe des bilans des CPI.



Les éléments pris en considération au 31 décembre 2023 pour calculer le niveau de la réserve de fluctuation de valeurs cible de chaque CPI sont:

- les stratégies de placement en vigueur dans le cadre de la détermination de l'allocation des actifs et des passifs (ci-après étude ALM) au 31 décembre;
- les hypothèses sur les rendements et les risques attendus;
- un horizon temps de 1 an;
- les objectifs de rendement minimaux nécessaires pour maintenir à long terme l'équilibre financier respectif des CPI;
- un degré de sécurité de 97.5%;
- la valeur totale des actifs des CPI au 31 décembre, y compris les immeubles;
- pour la CPI «villes et communes», le degré de couverture initial déterminé par le plan de financement à 40 ans;
- pour la CPI «SIG», les engagements de prévoyance à 100%;
- pour la CPI «villes et communes», la réserve est constituée dès lors que le degré de couverture de 80% est atteint ou dépassé;
- pour la CPI «SIG», la réserve est constituée dès lors que le degré de couverture de 100% est atteint ou dépassé.

Cette réserve doit permettre de maintenir, dans le temps, l'objectif de couverture défini dans les statuts. Elle doit être proportionnellement, voire entièrement, dissoute lorsque le degré de couverture passe en dessous de l'objectif fixé statutairement (80%, respectivement 100%). Inversement, elle doit être reconstituée prioritairement dès que l'objectif de couverture est atteint.

En application du règlement de placement en vigueur et selon les calculs effectués lors de la dernière étude ALM, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs s'élève à 23.6% de la fortune de prévoyance pour la CPI «villes et communes», et à 23.5% des engagements de prévoyance pour la CPI «SIG».

Au 31 décembre 2023, en prenant en compte les rendements positifs de la fortune ainsi que la variation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques, les degrés de couverture des CPI ont légèrement augmenté.

- Pour la CPI «villes et communes», le degré de couverture de 80% n'étant pas atteint, aucune attribution n'a été faite à la réserve de fluctuation de valeur, limitant ainsi très fortement sa capacité aux risques.
- Pour la CPI «SIG», le solde de cette réserve est de CHF 90.3 mios, soit 4.96% de la valeur des engagements de prévoyance totaux (21.1% de la valeur cible). La réserve de fluctuation de valeurs n'est donc que très partiellement constituée, limitant fortement la capacité aux risques.



6.D PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE

CONSOLIDÉ CAP PRÉVOYANCE

En CHF mios	Au 31.12.2023		Au 31.12.2022		Limite par catégorie OPP2	Art. OPP2
Liquidités et réalisables à court terme	260.8	5.0%	386.0	7.7%		
Créance immobilière	79.0	1.5%	53.9	1.1%		
Placements chez l'employeur sans garantie	–	–	–	–	5.0%	art. 57
Obligations et créances en CHF	347.7	6.7%	312.6	6.2%		
Obligations étrangères en CHF	–	–	–	–		art. 54
Obligations en devises	652.1	12.6%	628.5	12.5%		
Actions suisses	946.5	18.2%	871.7	17.4%	50.0%	art. 54b / art. 55
Actions étrangères et marchés émergents	926.3	17.8%	829.3	16.5%		
Placements privés (non cotés)	341.4	6.6%	289.3	5.8%	15.0%	art. 55
Matières premières	–	–	–	–		
Immobilier suisse	1'458.2	28.1%	1'430.8	28.5%	30% dont 10% max. à l'étranger	art. 54b / art. 55
Immobilier étranger	170.0	3.3%	204.7	4.1%		
Titres hypothécaires, lettres de gages	–	–	–	–	50.0%	art. 55
Actifs divers (débiteurs, transitoires)	9.3	0.2%	8.4	0.2%		
Immobilisations corporelles	–	–	–	–		
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–		art. 56a
TOTAUX	5'191.2	100.0%	5'015.2	100.0%		

Les limites fixées aux articles de l'OPP2 suivantes sont respectées au 31 décembre 2023

- 10% par débiteur/débitrice (art. 54)
- 5% par société (art. 54a)
- 5% par objet (art. 54b)
- 5% en biens immobiliers utilisés à plus de 50% de leur valeur par l'employeur (art. 57 al.3)

La limite fixée à l'article de l'OPP2 suivante n'est pas respectée mais est conforme à la législation au regard des extensions des possibilités de placement décidées

- 30% en immobilier (art. 55c), voir extension des possibilités de placement (point 6.B)
- 30% en devises étrangères non couverts (art. 55e), voir extension des possibilités de placement (point 6.B)

**CPI****« VILLES ET COMMUNES »**

En CHF mios	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure	Au 31.12.2023		Au 31.12.2022		Limite par catégorie OPP2	Art. OPP2
Liquidités et réalisables à court terme	0.0%	3.0%	30.0%	175.8	5.4%	246.9	7.9%		
Créance immobilière	–	–	–	53.2	1.6%	36.3	1.2%		
Placements chez l'employeur sans garantie	–	–	–	–	–	–	–	5.0%	art. 57
Obligations et créances en CHF	4.0%	7.0%	10.0%	220.1	6.7%	194.5	6.2%		
Obligations étrangères en CHF	–	–	–	–	–	–	–		art. 54
Obligations en devises	5.0%	13.0%	21.0%	405.3	12.4%	388.8	12.4%		
Actions suisses	13.0%	18.0%	22.0%	611.2	18.7%	559.2	17.9%		
Actions étrangères et marchés émergents	10.0%	19.0%	28.0%	575.4	17.6%	510.5	16.3%	50.0%	art. 54b / art. 55
Placements privés (non cotés)	6.0%	10.0%	14.0%	230.3	7.1%	194.8	6.2%		art. 55
Matières premières	–	–	–	–	–	–	–	15.0%	
Immobilier suisse	21.0%	26.0%	33.0%	913.6	28.0%	897.0	28.7%		
Immobilier étranger	0.0%	4.0%	7.0%	76.1	2.3%	91.6	2.9%	30% dont 10% max. à l'étranger	art. 54b / art. 55
Titres hypothécaires, lettres de gages	–	–	–	–	–	–	–	50.0%	art. 55
Actifs divers (débiteurs, transitoires)	–	–	–	4.8	0.1%	4.0	0.1%		
Immobilisations corporelles	–	–	–	–	–	–	–		
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–	–	–	–		art. 56a
TOTAUX		100.0%		3'266.0	100.0%	3'123.8	100.0%		

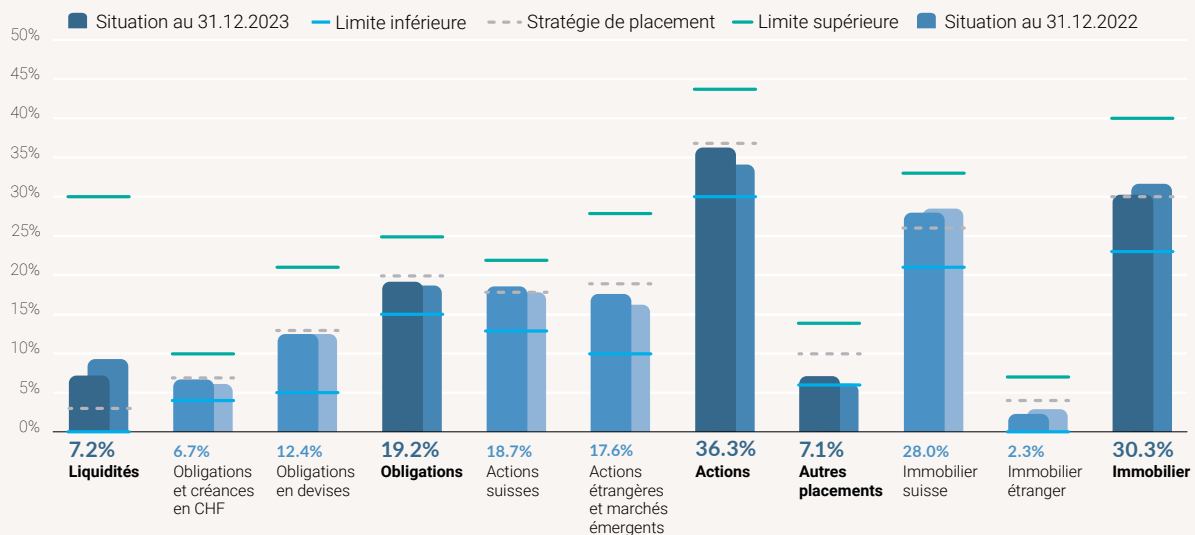
Les limites fixées aux articles de l'OPP2 suivantes sont respectées au 31 décembre 2023



- 10% par débiteur/débitrice (art. 54)
- 5% par société (art. 54a)
- 5% par objet (art. 54b)
- 5% en biens immobiliers utilisés à plus de 50% de leur valeur par l'employeur (art. 57 al.3)

La limite fixée à l'article de l'OPP2 suivante n'est pas respectée mais est conforme à la législation au regard des extensions des possibilités de placement décidées

- 30% en immobilier (art. 55c), voir extension des possibilités de placement (point 6.B)
- 30% en devises étrangères non couverts (art. 55e), voir extension des possibilités de placement (point 6.B)




CPI
« SIG »

En CHF mios	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure	Au 31.12.2023		Au 31.12.2022		Limite par catégorie OPP2	Art. OPP2
Liquidités et réalisables à court terme	0.0%	2.0%	30.0%	85.0	4.4%	139.1	7.4%		
Créance immobilière	–	–	–	25.8	1.3%	17.6	0.9%		
Placements chez l'employeur sans garantie	–	–	–	–	–	–	–	5.0%	art. 57
Obligations et créances en CHF	4.0%	7.0%	10.0%	127.5	6.6%	118.1	6.2%		
Obligations étrangères en CHF	–	–	–	–	–	–	–		art. 54
Obligations en devises	5.0%	13.0%	21.0%	246.8	12.8%	239.7	12.7%		
Actions suisses	12.0%	16.0%	20.0%	335.3	17.4%	312.5	16.5%		
Actions étrangères et marchés émergents	10.0%	19.0%	28.0%	350.9	18.2%	318.8	16.9%	50.0%	art. 54b / art. 55
Placements privés (non cotés)	6.0%	11.0%	16.0%	111.0	5.8%	94.4	5.0%	15.0%	art. 55
Matières premières	–	–	–	–	–	–	–		
Immobilier suisse	18.0%	26.0%	34.0%	544.5	28.3%	533.8	28.2%	30% dont 10% max. à l'étranger	art. 54b / art. 55
Immobilier étranger	3.0%	6.0%	9.0%	93.9	4.9%	113.0	6.0%		
Titres hypothécaires, lettres de gages	–	–	–	–	–	–	–	50.0%	art. 55
Actifs divers (débiteurs, transitoires)	–	–	–	4.6	0.2%	4.3	0.2%		
Immobilisations corporelles	–	–	–	–	–	–	–		
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–	–	–	–		art. 56a
TOTAUX		100.0%		1'925.2	100.0%	1'891.4	100.0%		

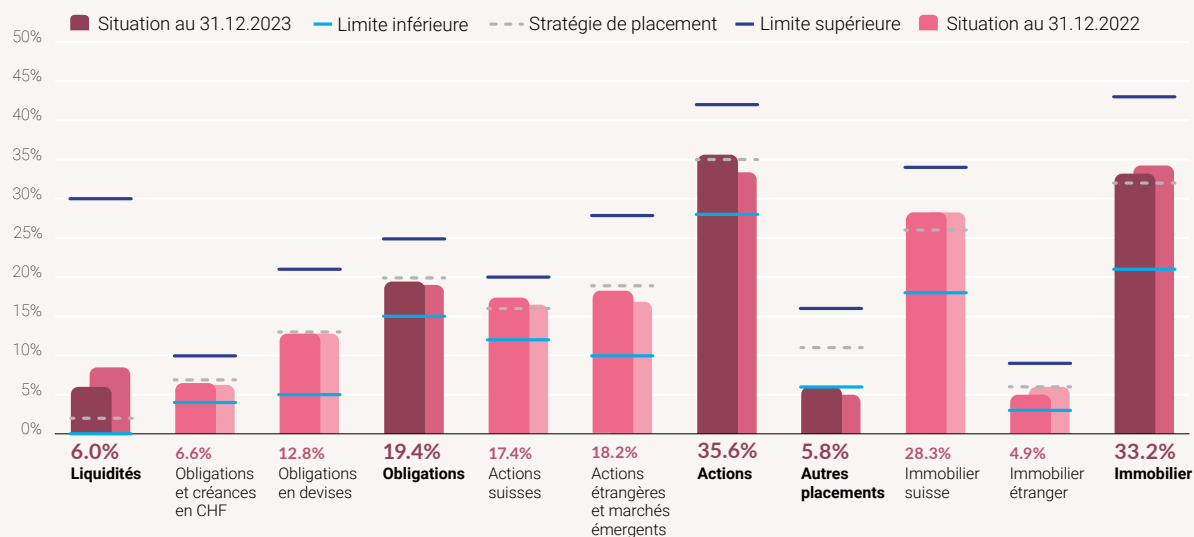


Les limites fixées aux articles de l'OPP2 suivantes sont respectées au 31 décembre 2023

- 10% par débiteur/débitrice (art. 54)
- 5% par société (art. 54a)
- 5% par objet (art. 54b)
- 5% en biens immobiliers utilisés à plus de 50% de leur valeur par l'employeur (art. 57 al.3)

La limite fixée à l'article de l'OPP2 suivante n'est pas respectée mais est conforme à la législation au regard des extensions des possibilités de placement décidées

- 30% en immobilier (art. 55c), voir extension des possibilités de placement (point 6.B)
- 30% en devises étrangères non couverts (art. 55e), voir extension des possibilités de placement (point 6.B)





Répartition des actifs avec exposition en monnaies étrangères

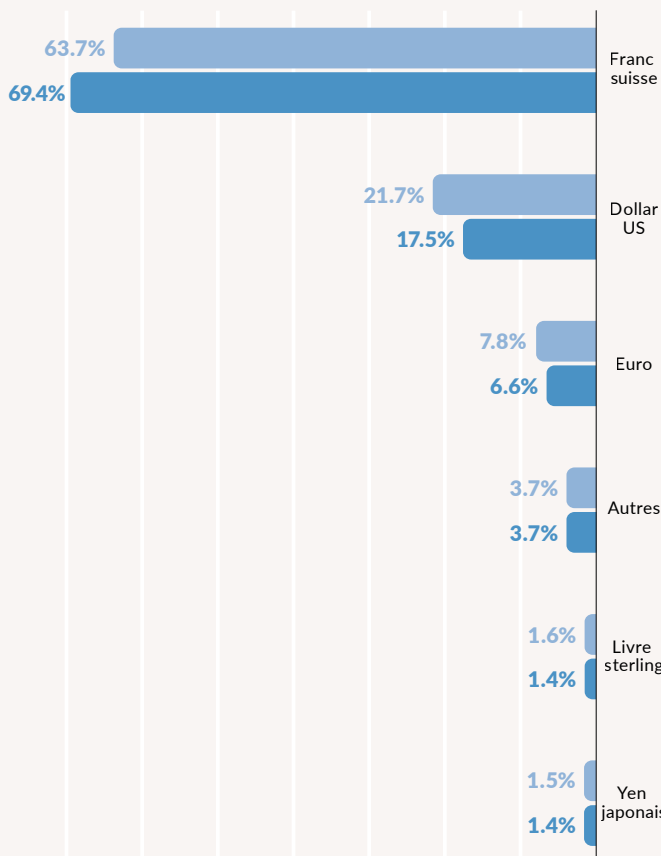
En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
PLACEMENTS						
Liquidités et placements à court terme en franc suisse	255'030'171 4.91%	373'113'040 7.44%	171'917'084 5.26%	235'068'666 7.53%	83'113'087 4.32%	138'044'374 7.30%
Liquidités et placements à court terme en monnaies étrangères	5'793'959 0.11%	12'889'252 0.26%	3'905'128 0.12%	11'827'132 0.38%	1'888'831 0.10%	1'062'120 0.06%
Créance immobilière	79'001'959 1.52%	53'890'740 1.07%	53'247'320 1.63%	36'322'359 1.16%	25'754'639 0.79%	17'568'381 0.56%
Obligations et prêts en franc suisse	347'651'814 6.70%	312'564'716 6.23%	220'112'817 6.74%	194'462'687 6.23%	127'538'997 6.62%	118'102'029 6.24%
Obligations en monnaies étrangères	652'088'194 12.56%	628'544'163 12.53%	405'325'353 12.41%	388'822'877 12.45%	246'762'841 12.82%	239'721'286 12.67%
Actions suisses	946'469'735 18.23%	871'745'755 17.38%	611'184'336 18.71%	559'249'456 17.90%	335'285'399 17.42%	312'496'299 16.52%
Actions étrangères	926'290'383 17.84%	829'323'671 16.54%	575'402'456 17.62%	510'506'928 16.34%	350'887'927 18.23%	318'816'742 16.86%
Placements diversifiés en franc suisse	0 0.00%	916'319 0.02%	0 0.00%	490'491 0.02%	0 0.00%	425'828 0.02%
Placements diversifiés en monnaies étrangères	0 0.00%	0 0.00%	0 0.00%	0 0.00%	0 0.00%	0 0.00%
Placements privés en franc suisse	3'982'776 0.08%	3'476'000 0.07%	2'684'392 0.08%	2'342'824 0.07%	1'298'384 0.07%	1'133'176 0.06%
Placements privés en monnaies étrangères	337'392'521 6.50%	284'874'301 5.68%	227'652'928 6.97%	192'005'279 6.15%	109'739'592 5.70%	92'869'022 4.91%
Immeubles et immobilier indirect suisse	1'458'156'727 28.09%	1'430'805'301 28.53%	913'645'150 27.97%	897'017'211 28.72%	544'511'577 28.28%	533'788'090 28.23%
Immobilier indirect en monnaies étrangères	170'012'801 3.28%	204'656'816 4.08%	76'131'732 2.33%	91'645'322 2.93%	93'881'068 4.88%	113'011'493 5.98%
Total des placements	5'181'871'039 98.30%	5'006'800'073 98.76%	3'261'208'698 98.22%	3'119'761'233 98.71%	1'920'662'342 98.42%	1'887'038'841 98.84%
AUTRES ACTIFS						
Débiteurs, actifs transitoires et actifs de fonctionnement	9'336'985 0.18%	8'365'870 0.17%	4'758'704 0.15%	4'031'417 0.13%	4'578'281 0.24%	4'334'452 0.23%
TOTAL DE LA FORTUNE DÉTERMINANTE	5'191'208'024 98.48%	5'015'165'944 98.93%	3'265'967'401 98.37%	3'123'792'650 98.84%	1'925'240'623 100.00%	1'891'373'294 100.00%
Exposition brute en monnaies étrangères (avant couverture)	2'091'577'857 40.29%	1'960'288'202 39.09%	1'288'417'598 39.45%	1'194'807'539 38.25%	803'160'259 41.72%	765'480'663 40.47%



RÉPARTITION MONÉTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2023

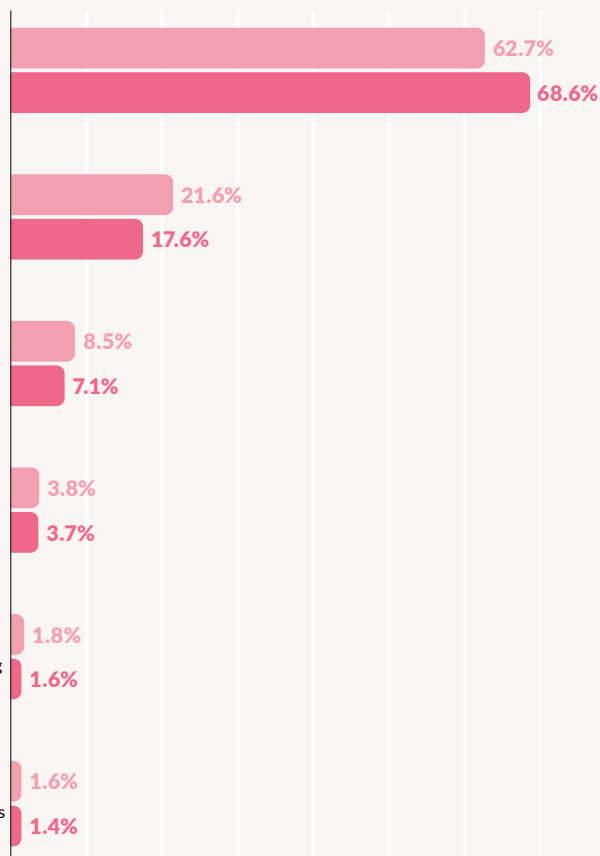
CPI « VILLES ET COMMUNES »

- Avant gestion du risque de change
- Après gestion du risque de change



CPI « SIG »

- Avant gestion du risque de change
- Après gestion du risque de change



Suite à la gestion des risques de change, les allocations des CPI en franc suisse se situaient respectivement à 69.4% et 68.6%. Pour les deux CPI, la part des devises dépassait légèrement le seuil de 30%.



COMPARAISON AVEC L'ALLOCATION STRATÉGIQUE

CPI «villes et communes»

Il ressort des tableaux précédents que toutes les catégories d'actifs respectent les limites définies par la stratégie de placement.

Mis à part les liquidités et l'immobilier qui dépassent les points neutres de la stratégie, toutes les autres classes d'actifs sont sous pondérées.

L'exposition globale brute en devises étrangères dépasse la limite globale de 30% de l'OPP2, avec une exposition brute de 36.3%. Cependant, ces placements en devises sont couverts par des programmes de gestion active des devises (currency overlay), et/ou totalement couverts contre le risque de change.

CPI «SIG»

Il ressort des tableaux précédents que toutes les catégories d'actifs respectent les limites définies par la stratégie de placement.

Mis à part les liquidités, les actions et l'immobilier qui dépassent les points neutres de la stratégie, toutes les autres classes d'actifs sont sous pondérées.

L'exposition globale brute en devises étrangères dépasse la limite globale de 30% de l'OPP2, avec une exposition brute de 37.3%. Cependant, ces placements en devises sont couverts par des programmes de gestion active des devises (currency overlay), et/ou totalement couverts contre le risque de change.

6.E INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN COURS (OUVERTS)

Les opérations avec des instruments dérivés doivent être enregistrées et prises en compte dans la répartition de la fortune selon l'article 56a OPP2.

Toutes ces opérations concernent des placements effectués en direct et sont couvertes, soit par des liquidités, soit par les sous-jacents exigés par les dispositions légales.

La plupart des mandats de gestion active des devises ont été intégrés dans les compartiments des fonds institutionnels Capacity et les opérations sont dès lors effectuées sous le contrôle de la société de direction du fonds, hormis en ce qui concerne les placements privés (non cotés).

6.F VALEURS DE MARCHÉ ET CO-CONTRACTANTS DES TITRES EN SECURITIES LENDING

Il n'y a aucun prêt de titres en direct en cours à la date de clôture, conformément au règlement de placement.



6.G EMPRUNTS HYPOTHÉCAIRES

La Banque Cantonale de Genève a accordé des prêts commerciaux pour respectivement CHF 7.2 mios et CHF 4.7 mios.

Les deux prêts alloués sont destinés au financement des immeubles subventionnés sis, chemin de Montfleury 27-29 à Versoix et rue Marie-Brechbühl 2b-2c, à Genève.

Ces deux prêts, d'un montant total de CHF 11.9 mios, ont été accordés en blanc. Toutefois, la banque s'est réservé le droit d'exiger des cédulas hypothécaires en premier rang à première réquisition.

L'utilisation des fonds étrangers pour le financement d'immeubles (prêts hypothécaires) n'est légalement admise que de manière marginale et temporaire.

Dans ce cadre légal, CAP Prévoyance utilise le financement hypothécaire pour les opérations immobilières susmentionnées bénéficiant du régime de subventions étatiques, pour une durée limitée (20 ans).

Ces financements hypothécaires ne représentent que 0.88% de la valeur économique des immeubles inscrite au bilan.

6.H VALEUR ÉCONOMIQUE DES IMMEUBLES

La valeur économique des immeubles est calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés (méthode DCF, «Discounted Cash flow»). S'inspirant de théories financières classiques, cette valeur correspond à la somme des flux futurs de l'actif ramenée à sa valeur actuelle. En application de la norme Swiss GAAP RPC 26, la valeur économique figure dans les comptes.

Le calcul est effectué au moyen d'un taux de capitalisation qui correspond au taux de performance minimal requis par l'investissement en fonction des risques et opportunités qui en découlent.

Il est déterminé selon «le coût moyen pondéré du capital» prenant en compte un rendement idéal des fonds propres et le coût des fonds étrangers (hypothèques) tel que le pratiquerait usuellement un propriétaire. L'ensemble du parc est ainsi réparti en 4 catégories distinctes en fonction du niveau de risque évalué. Les taux de capitalisation, pondérés en fonction du nombre de bâtiments appartenant à chacune des catégories, varient entre 3.33% et 4.50% (variation 2022, entre 3.26% et 4.51%).

Conformément au règlement de placement, l'évaluation des immeubles effectuée en interne fait régulièrement l'objet d'analyses par des mandataires spécialisés externes établies sur des échantillons variables du parc immobilier. La dernière analyse externe a été réalisée en 2020 sur un échantillon représentant plus de 30% du parc immobilier. L'appréciation externe des divers-e-s expert-e-s mandaté-e-s a permis de confirmer la pertinence de la méthodologie ainsi que la fiabilité des données et des analyses effectuées. De manière générale, elle a également permis de constater que le parc immobilier est estimé en lien avec une vision conservatrice à long terme, conduisant à une politique de location et d'entretien raisonnable. Dès lors, l'évaluation effectuée en interne est généralement plus prudente, puisque moins liée aux fluctuations du marché. Sur la base notamment des taux de capitalisation ajustés et validés annuellement par l'organe de révision, la valeur au bilan des immeubles au 31 décembre 2023 s'élève à CHF 1'355'556'602.-- (CHF 1'330'886'070.-- en 2022). Elle correspond à la valeur économique des immeubles calculée de CHF 1'348'789'000.--, augmentée de CHF 6'767'602.-- correspondant aux frais de différentes études en cours.

La variation de la valeur économique des immeubles, incluant les plus-values comptabilisées, est de CHF 24'670'532.--. Dans un environnement persistant de taux d'intérêts hypothécaires historiquement bas, ce résultat est le reflet, notamment, des investissements réalisés sur les immeubles et de la mise en œuvre de la stratégie locative.



GESTION IMMOBILIÈRE

Parc immobilier au 31 décembre 2023

Chaque CPI dispose d'une quote-part du parc immobilier de CAP Prévoyance, composé de :

197	immeubles (allées)
3'650	appartements
3'191	places de parking et garages
12'795 m ²	d'arcades
16'243 m ²	de bureaux – locaux artisanaux
10'805 m ²	de dépôts

Résultat d'exploitation des immeubles

Recettes	CHF
Loyers encaissés	76'534'929
Variation du correctif de valeur sur loyers à encaisser	115'832
Subventions reçues	45'094
	76'695'855
Charges	
Intérêts hypothécaires	373'615
Charges d'exploitation courantes et entretien	24'705'820
	25'079'435
RÉSULTAT NET	51'616'420

Les charges d'exploitation courantes et entretien sont ventilées comme suit :

Entretien des logements et des immeubles	8'227'895
Frais de gestion	5'922'958
Frais de conciergerie	3'755'417
Impôts	3'385'733
Eau et électricité	2'474'188
Assurances	692'813
Publicité et contentieux	246'816

Travaux à plus-values et « gros travaux »

Le coût global des travaux comptabilisés en 2023 s'établit à CHF 15.27 mios, soit CHF 8.88 mios portés en plus-values et CHF 6.39 mios en « gros travaux » (voir appendice 2).

Résultat d'exploitation des immeubles

Le résultat net d'exploitation avant revalorisation du parc immobilier se porte à 3.37%. La revalorisation liée aux travaux à plus-values et au calcul de la valeur DCF représente un résultat positif supplémentaire de 0.91%, soit un rendement total du parc immobilier de 4.28% pour l'année 2023.



Acquisitions et constructions

CAP Prévoyance a signé un acte de vente à terme en 2022, portant sur l'achat de 4 immeubles (7 entrées) situés dans le nouvel écoquartier St-Mathieu sur la commune de Bernex. Leur construction s'est achevée de manière échelonnée au 2^e semestre 2023, et le transfert de propriété aura lieu le 28 février 2024. Ces bâtiments sont composés de 144 appartements, 10 arcades commerciales, 4 locaux communautaires, 194 places de parking intérieures et 38 places motos, totalisant un état locatif annuel d'environ CHF 4.36 mios.

Ces constructions répondent aux standards énergétiques les plus exigeants et sont raccordées au réseau de chauffage à distance.

Créance immobilière

Les acomptes versés en 2022 et 2023 pour cette acquisition et correspondant à l'avancement des travaux représentent le montant total de CHF 79'001'959.--, inscrit au bilan sous forme de créance immobilière.

Études en cours

Chemin Frank-Thomas 20-22/av. de Rosemont 1-3-3A

Le plan localisé de quartier, initié par la Ville de Genève, a été approuvé le 9 juin 2021 par le Conseil d'État genevois et est entré en force en 2022. Il prévoit la réalisation sur la parcelle de CAP Prévoyance d'un nouvel immeuble offrant 79 logements, dont une proportion de logements à loyers contrôlés, impliquant la démolition des immeubles actuels comptant 59 logements. Le projet est en cours de développement en vue de la dépose de la demande d'autorisation de construire définitive.

Chemin Gilbert-Trollet 2-4-6-8

L'autorisation de construire définitive en vue de la surélévation de 2 niveaux des immeubles actuels, représentant 18 appartements supplémentaires, est entrée en force. Ce projet permettra également d'améliorer l'enveloppe des immeubles avec l'atteinte d'un standard global de haute performance énergétique, comprenant le raccordement au réseau de chauffage à distance. Les travaux ont débuté en 2023.

Rue des Pâquis 43-45-47

L'autorisation de construire définitive en vue de la surélévation de l'immeuble de 2 niveaux permettant de créer 12 nouveaux logements et l'assainissement technique et énergétique du bâtiment, selon le standard global de haute performance énergétique, est entrée en force. Les travaux ont débuté en 2023.

Rue de l'Athénée 44

Une autorisation préalable de construire a été délivrée en vue de la surélévation de 2 niveaux de l'immeuble, ce qui pourrait représenter jusqu'à 8 appartements supplémentaires, et un assainissement technique et énergétique du bâtiment. En l'état, il n'est pas encore possible de présenter un calendrier.

Rue Prévost-Martin 55-57 / rue des Pitons 2

Une autorisation préalable de construire a été délivrée en vue de la surélévation de 2 à 3 niveaux de l'immeuble, ce qui pourrait représenter jusqu'à 12 appartements supplémentaires, et un assainissement technique et énergétique du bâtiment. En l'état, il n'est pas encore possible de présenter un calendrier.

**Place d'Armes 12-14-16**

Une demande préalable d'autorisation de construire est en cours d'instruction, en vue de la surélévation de 2 niveaux de l'immeuble, ce qui pourrait représenter jusqu'à 22 appartements supplémentaires, et un assainissement technique et énergétique du bâtiment. En l'état, il n'est pas encore possible de présenter un calendrier.

Place de la Taconnerie 2

La demande d'autorisation de construire définitive est en cours d'instruction, en vue de l'aménagement des combles de l'immeuble, permettant de créer 1 nouveau logement et l'assainissement technique et énergétique du bâtiment. Sous réserve de l'obtention des autorisations définitives, les travaux devraient démarrer en 2025.

Évolution des locations

Par rapport à l'exercice précédent, le montant total des loyers encaissés a augmenté de 1.81%, soit CHF 1'364'325.--.

En 2023, 779 demandes de location d'appartements ont été enregistrées, pour 322 logements attribués. En ce qui concerne les affectations commerciales, 30 locaux commerciaux ainsi que 309 places de parking ou garages ont été attribués. Les surfaces commerciales relouées sont principalement de type «dépôt», au nombre de 23 objets, auxquels s'ajoutent 1 bureau et 7 arcades.

La situation locative peut, de manière générale, être qualifiée de stable.

Manque à gagner sur l'état locatif

Pour l'ensemble du parc immobilier et toutes affectations confondues, le manque à gagner représente 3.11% de l'état locatif, soit un montant de CHF 2'432'114.--. 57.1% des vacants concerne l'affectation commerciale, 23.1% se concentre sur l'affectation logement et le 19.7% restant concerne les parkings.

Par rapport à 2022, le manque à gagner a augmenté d'environ 4.3%. Malgré une diminution du manque à gagner de 26.4% sur l'affectation logement, une augmentation de 29.6% du manque à gagner sur l'affectation commerciale a été enregistrée.



6.1 DÉTAIL DES RÉSULTATS DES PLACEMENTS MOBILIERS ET TRANSPARENCE DES COÛTS

L'estimation des frais de gestion des titres qui ne sont pas directement facturés à CAP Prévoyance (TER: Total Expense Ratio des placements collectifs) résulte des informations communiquées par la direction des fonds institutionnels Capacity, du dépositaire des titres et des gérant-e-s concerné-e-s. Ces données ont été utilisées pour compléter les tableaux ci-dessous :

CONSOLIDÉ CAP PRÉVOYANCE

En CHF	Résultat net								
	Liquidités et réalisables à court terme	Obligations et créances en CHF	Obligations en devises (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Autres placements	Placements immobiliers suisses indirects	Placements immobiliers étrangers indirects	Total
Rendements bruts	2'339'508	5'797	–	–	–	4'336'745	–	–	6'682'050
Intérêts nets c/c	28'730	–	–	–	–	4'146	–	–	32'876
Revenus divers	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Rendements bruts	2'368'238	5'797	–	–	–	4'340'890	–	–	6'714'925
Gains/ pertes nets sur titres	1'137'162	–	–	–	6'189	27'092'812	13'235	–201'724	28'047'673
Réévaluations de titres	1'232'512	25'365'314	–4'287'154	65'772'879	88'208'591	–3'336'123	5'830'887	–29'844'243	148'942'663
Provision titres	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Résultat de cours sur titres	2'369'674	25'365'314	–4'287'154	65'772'879	88'214'780	23'756'688	5'844'122	–30'045'967	176'990'336
Gains et pertes de change	256'604	–	–	–	–	–605'898	–	–	–349'294
Réévaluations de change	–178'205	–	–	–	–	–31'514'120	–	–	–31'692'326
Résultat de change	78'398	–	–	–	–	–32'120'018	–	–	–32'041'620
Frais de gestion*	–1'115'620	–	–	–	–	–2'757'088	–	–	–3'872'708
Frais bancaires	–22'844	–	–	–	–	–72'832	–	–	–95'676
Honoraires de custodian	–16'948	–	–	–	–	–89'203	–19'137	–36'140	–161'428
Frais sur placements collectifs	–210'120	–454'848	–2'504'714	–1'593'199	–5'102'808	–7'384'884	–990'029	–2'599'248	–20'839'850
Frais d'administration titres	–1'365'532	–454'848	–2'504'714	–1'593'199	–5'102'808	–10'304'007	–1'009'166	–2'635'388	–24'969'662
RÉSULTAT NET	3'450'779	24'916'263	–6'791'868	64'179'680	83'111'972	–14'326'446	4'834'956	–32'681'355	126'693'980

* La rubrique «Frais de gestion» comprend les frais généraux et d'administration imputés aux valeurs mobilières, pour un total de CHF 1'115'620.– (voir point 7.N).



CPI

« VILLES ET COMMUNES »

Résultat net

En CHF	Liquidités et réalisables à court terme	Obligations et créances en CHF	Obligations en devises (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Autres placements	Placements immobiliers suisses indirects	Placements immobiliers étrangers indirects	Total
Rendements bruts	1'765'927	5'797	–	–	–	2'922'966	–	–	4'694'689
Intérêts nets c/c	15'487	–	–	–	–	2'794	–	–	18'281
Revenus divers	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Rendements bruts	1'781'414	5'797	–	–	–	2'925'760	–	–	4'712'970
Gains/ pertes nets sur titres	768'632	–	–	–	–	18'264'735	–	–90'332	18'943'035
Réévaluations de titres	380'877	15'829'114	–2'655'063	42'658'433	53'872'490	–2'250'192	–	–13'364'252	94'471'407
Provision titres	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Résultat de cours sur titres	1'149'509	15'829'114	–2'655'063	42'658'433	53'872'490	16'014'543	–	–13'454'584	113'414'442
Gains et pertes de change	172'951	–	–	–	–	–408'375	–	–	–235'424
Réévaluations de change	–120'110	–	–	–	–	–21'240'517	–	–	–21'360'627
Résultat de change	52'840	–	–	–	–	–21'648'892	–	–	–21'596'052
Frais de gestion *	–751'928	–	–	–	–	–1'858'277	–	–	–2'610'205
Frais bancaires	–15'364	–	–	–	–	–49'089	–	–	–64'452
Honoraires de custodian	–11'423	–	–	–	–	–60'123	–	–16'184	–87'729
Frais sur placements collectifs	–105'531	–283'359	–1'549'197	–1'073'713	–3'171'719	–4'977'412	–	–1'163'943	–12'324'874
Frais d'administration titres	–884'245	–283'359	–1'549'197	–1'073'713	–3'171'719	–6'944'901	–	–1'180'127	–15'087'260
RÉSULTAT NET	2'099'518	15'551'552	–4'204'260	41'584'720	50'700'771	–9'653'490	–	–14'634'711	81'444'100

* La rubrique «Frais de gestion» comprend les frais généraux et d'administration imputés aux valeurs mobilières, pour un total de CHF 751'928.– (voir point 7.N).



CPI
« SIG »

Résultat net

En CHF	Liquidités et réalisables à court terme	Obligations et créances en CHF	Obligations en devises (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Autres placements	Placements immobiliers suisses indirects	Placements immobiliers étrangers indirects	Total
Rendements bruts	573'581	–	–	–	–	1'413'779	–	–	1'987'360
Intérêts nets c/c	13'243	–	–	–	–	1'351	–	–	14'595
Revenus divers	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Rendements bruts	586'825	–	–	–	–	1'415'130	–	–	2'001'955
Gains/ pertes nets sur titres	368'530	–	–	–	6'189	8'828'076	13'235	–111'392	9'104'638
Réévaluations de titres	851'635	9'536'200	–1'632'092	23'114'446	34'336'101	–1'085'931	5'830'887	–16'479'991	54'471'256
Provision titres	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Résultat de cours sur titres	1'220'165	9'536'200	–1'632'092	23'114'446	34'342'290	7'742'145	5'844'122	–16'591'383	63'575'894
Gains et pertes de change	83'653	–	–	–	–	–197'523	–	–	–113'870
Réévaluations de change	–58'095	–	–	–	–	–10'273'603	–	–	–10'331'698
Résultat de change	25'558	–	–	–	–	–10'471'126	–	–	–10'445'568
Frais de gestion *	–363'692	–	–	–	–	–898'811	–	–	–1'262'503
Frais bancaires	–7'481	–	–	–	–	–23'743	–	–	–31'224
Honoraires de custodian	–5'525	–	–	–	–	–29'080	–19'137	–19'957	–73'699
Frais sur placements collectifs	–104'589	–171'489	–955'517	–519'486	–1'931'089	–2'407'472	–990'029	–1'435'305	–8'514'976
Frais d'administration titres	–481'287	–171'489	–955'517	–519'486	–1'931'089	–3'359'106	–1'009'166	–1'455'262	–9'882'401
RÉSULTAT NET	1'351'261	9'364'711	–2'587'609	22'594'960	32'411'201	–4'672'956	4'834'956	–18'046'644	45'249'879

* La rubrique «Frais de gestion» comprend les frais généraux et d'administration imputés aux valeurs mobilières, pour un total de CHF 363'692.– (voir point 7.N).



FRAIS DE GESTION

FORTUNE MOBILIÈRE

Il ressort notamment des tableaux les éléments suivants :

CPI «villes et communes»

- le total estimé des frais de gestion de la fortune, y compris les frais de l'Administration imputés aux valeurs mobilières (voir point 7.N) s'élève à CHF 15'087'260.--. Ces frais de gestion sont intégrés au compte d'exploitation ;
- ce total représente 0.67% de l'évaluation pondérée de la fortune mobilière (0.72% en 2022) ;
- sur la base des informations recueillies, le taux de transparence des frais de gestion de la fortune mobilière est de 100%.

CPI «SIG»

- le total estimé des frais de gestion de la fortune, y compris les frais de l'Administration imputés aux valeurs mobilières (voir point 7.N) s'élève à CHF 9'882'401.--. Ces frais de gestion sont intégrés au compte d'exploitation ;
- ce total représente 0.68% de l'évaluation pondérée de la fortune mobilière (0.67% en 2022) ;
- sur la base des informations recueillies, le taux de transparence des frais de gestion de la fortune mobilière est de 100%.

FORTUNE IMMOBILIÈRE INVESTISSEMENT DIRECT

- le total des frais de gestion relatifs au parc immobilier détenu en direct par CAP Prévoyance s'élève à CHF 5'922'957.-- (CHF 5'637'242.-- en 2022). Ces frais de gestion sont intégrés au compte d'exploitation et ventilés à raison de 67.4% pour la CPI «villes et communes» et 32.6% pour la CPI «SIG» conformément à leur part respective du parc immobilier ;
- ce total représente 0.44% de l'évaluation pondérée de la fortune immobilière.

FRAIS DE GESTION ET TER CONSOLIDÉS

De manière consolidée, la totalité des frais de gestion de fortune, y compris les frais de l'Administration imputés aux valeurs mobilières et immobilières, s'élève donc pour la CPI «villes et communes» à CHF 19'079'333.-- (CHF 20'861'961.-- en 2022) et pour la CPI «SIG» à CHF 11'813'286.-- (CHF 12'345'042.-- en 2022).

En 2023, ces totaux représentent respectivement 0.61% (0.64% en 2022) de l'évaluation pondérée de la fortune globale de la CPI «villes et communes», et 0.63% (0.62% en 2022) de l'évaluation pondérée de la fortune globale de la CPI «SIG».

Le TER consolidé de CAP Prévoyance est de 0.61% (0.63% en 2022).



RÉTROCESSIONS

Conformément aux dispositions du règlement de placement, dans le cadre de placements collectifs, CAP Prévoyance n'investit en principe pas dans des véhicules de placement qui prévoient des rétrocessions. En 2023, à l'intérieur des fonds institutionnels Capacity, aucune rétrocession n'a été versée dans le cadre d'investissements de type fonds de fonds, ou en lien avec des rabais consentis contractuellement avec les gérant-e-s concerné-e-s.

TRANSPARENCE DES FRAIS

Le Conseil de Fondation a pris note que le taux de transparence des frais de gestion de la fortune est de 100% et s'est prononcé sur la continuité de sa politique en matière de placement, selon art. 48a al. 3 OPP2.

6.J RENDEMENTS NETS PAR CPI ET PAR CATÉGORIE DE PLACEMENT

Le rendement net de la fortune est de :

4.07%

**pour la CPI «villes et communes»
(indice stratégique 5.45%)**

3.83%

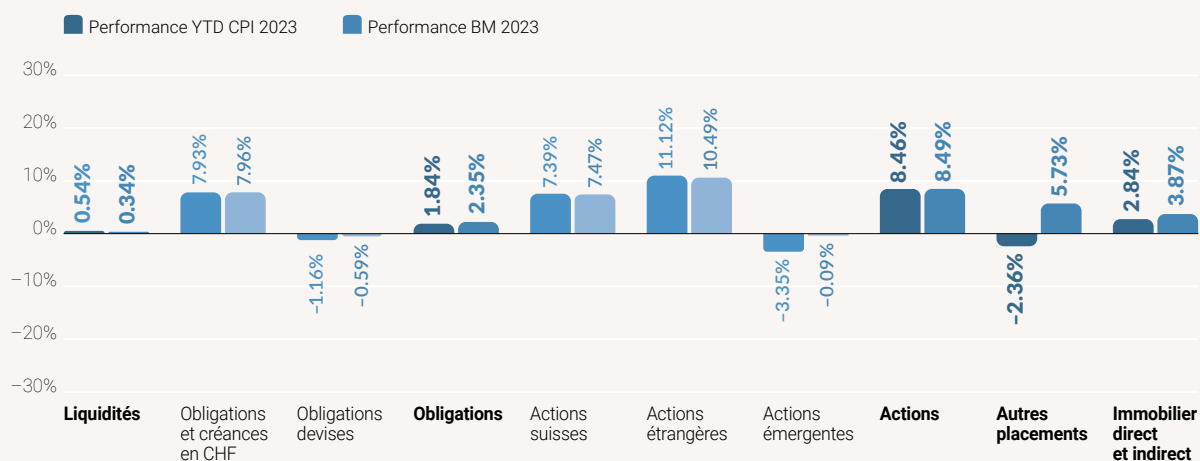
**pour la CPI «SIG»
(indice stratégique 5.38%)**

Le rendement par catégorie de placement est détaillé ci-après.


CPI
« VILLES ET COMMUNES »

	31.12.2023		31.12.2022	
	Rendement net	Indice de référence	Rendement net	Indice de référence
Liquidités	0.54%	0.34%	-0.90%	-0.42%
Obligations suisses	7.93%	7.96%	-11.19%	-12.88%
Obligations devises	-1.16%	-0.59%	-14.67%	-15.56%
Actions suisses	7.39%	7.47%	-18.64%	-17.37%
Actions étrangères	11.12%	10.49%	-18.49%	-14.38%
Actions marchés émergents	-3.35%	-0.09%	-24.10%	-18.86%
Autres placements	-2.36%	5.73%	-3.56%	-2.36%
Immobilier étranger indirect	-11.40%	3.00%	-0.85%	3.87%
Valeurs immobilières détenues en direct * <i>Revenus annuels nets/valeur économique moyenne</i>	4.28%	4.00%	3.95%	4.00%
RENDEMENT GLOBAL DE LA FORTUNE REVENUS ANNUELS NETS/FORTUNE MOYENNE	4.07%	5.45%	-8.71%	-7.50%

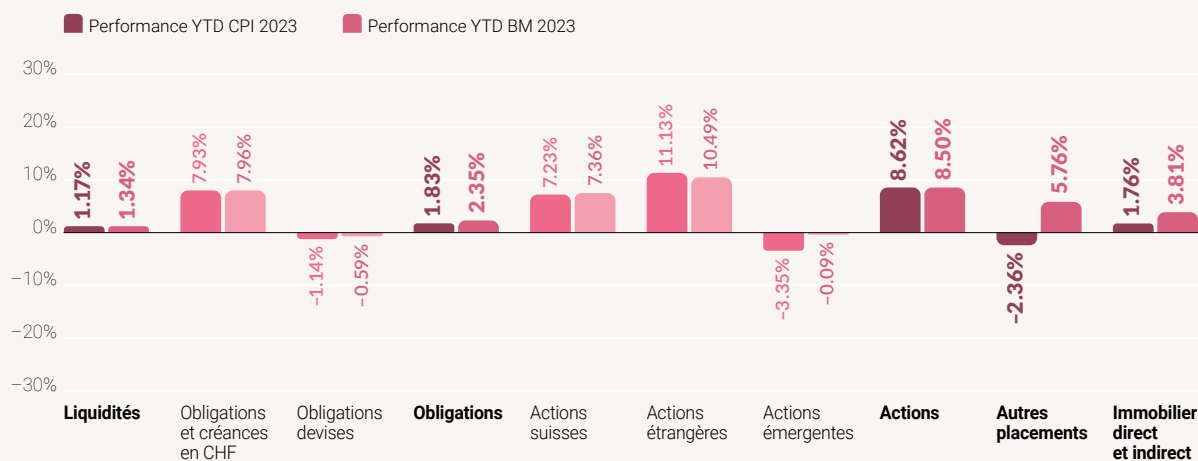
* Ce calcul tient compte des revenus nets des immeubles (+3.37%) et de la mise à jour de la valeur économique des immeubles (+0.91%).




**CPI
« SIG »**

		31.12.2023		31.12.2022
	Rendement net	Indice de référence	Rendement net	Indice de référence
Liquidités	1.17%	1.34%	-1.05%	-0.42%
Obligations suisses	7.93%	7.96%	-11.19%	-12.88%
Obligations devises	-1.14%	-0.59%	-14.66%	-15.96%
Actions suisses	7.23%	7.36%	-18.52%	-14.38%
Actions étrangères	11.13%	10.49%	-18.52%	-14.38%
Actions marchés émergents	-3.35%	-0.09%	-24.10%	-18.86%
Autres placements	-2.36%	5.76%	-6.08%	-2.35%
Immobilier suisse indirect	4.93%	5.03%	-7.33%	-15.17%
Immobilier étranger indirect	-11.40%	3.00%	-0.85%	3.87%
Valeurs immobilières détenues en direct * Revenus annuels nets/valeur économique moyenne	4.28%	4.00%	3.95%	4.00%
RENDEMENT GLOBAL DE LA FORTUNE REVENUS ANNUELS NETS/FORTUNE MOYENNE	3.83%	5.38%	-9.60%	-7.35%

* Ce calcul tient compte des revenus nets des immeubles (+3.37%) et de la mise à jour de la valeur économique des immeubles (+0.91%).





6.K EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET DÉMARCHES D'ENGAGEMENT

CAP Prévoyance exerce le plus largement possible ses droits d'actionnaire par le biais d'un mandat avec la Fondation Ethos, en suivant ses directives, et en collaboration avec la banque Pictet & Cie SA à Genève, dépositaire global des titres. Dans le cas où l'exercice direct des droits de vote n'est pas possible, des solutions sont trouvées avec les gérant-e-s concerné-e-s afin de s'assurer que les droits de vote sont exercés.

La majorité de l'activité de l'exercice des droits de vote concernent des sociétés suisses et européennes.

En 2023, les droits de vote ont été effectués de la manière suivante:

ACTIONS SUISSES

- 192 assemblées générales ordinaires ou extraordinaires;
- 4'198 résolutions soumises au vote;
- 24% des résolutions ont fait l'objet d'un refus. Cela concernait principalement des questions relatives à la politique de rémunération des entreprises concernées, à des augmentations de capital, au rejet de résolutions d'actionnaires ou encore d'élections de membres de conseils d'administration, et de plus en plus de résolutions concernant la politique climatique.

ACTIONS ÉTRANGÈRES

- 441 assemblées générales ordinaires ou extraordinaires;
- 7'272 résolutions soumises au vote;
- 27% des résolutions ont fait l'objet d'un refus. Cela concernait principalement des questions relatives à la gouvernance, l'élection de l'organe de révision, à la politique de rémunération des entreprises concernées, au rejet de fusions/acquisitions, ainsi que des projets de relocalisation, et de plus en plus de résolutions concernant la politique climatique.

DÉMARCHES D'ENGAGEMENT

Dans le cadre d'Ethos Engagement Pools suisses et étrangers (EEP), 457 actions d'engagement ont été menées en Suisse et 730 au niveau international.

Les rapports annuels détaillés d'Ethos sont disponible sur le site d'Ethosfund.ch



Rapports Ethos



7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.A COMPTES COURANTS EN BANQUES ET DÉPÔTS À COURT TERME

Ces postes sont constitués du disponible sur les comptes courants, de dépôts à court terme auprès de la Banque Cantonale de Genève et de Postfinance, ainsi que des liquidités en attente de placement dans les portefeuilles sous mandats.

7.B OBLIGATIONS ET CRÉANCES EN FRANC SUISSE

PRÊTS DIVERS

Les prêts octroyés aux membres assurés par CAP Prévoyance pour les rachats d'années d'affiliation sont intégrés au bilan dans les obligations et créances en franc suisse. Au 31 décembre 2023, le solde de ces prêts s'élève à CHF 52'680.-- pour la CPI «villes et communes». Il n'y avait aucun prêt en cours pour la CPI «SIG».

7.C PORTEFEUILLES TITRES

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur valeur boursière au 31 décembre 2023.

Les valeurs nettes d'inventaire des compartiments des fonds institutionnels Capacity sont calculées sur la base des valeurs boursières des actifs concernés.

Pour la répartition des portefeuilles titres par gestionnaire, ainsi que leur agrément, voir tableau «Répartition par gestionnaire des placements mobiliers» à l'appendice 1.

7.D PLACEMENTS IMMOBILIERS

Les placements immobiliers suisses et étrangers indirects sont portés au bilan à la valeur de marché.

Les valeurs immobilières détenues en direct sont détaillées, par immeuble, à l'appendice 2.



7.E DÉBITEURS / ACTIFS TRANSITOIRES

Le compte de régularisation actif est composé des débiteurs (CHF 8'260'623.--) et des actifs transitoires (CHF 1'076'362.--).

Le détail par CPI figure dans les tableaux suivants :

Débiteurs En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Impôt anticipé suisse à récupérer	394'692	40'703	331'586	28'060	63'105	12'643
Cotisations à encaisser	5'773'081	6'366'602	2'154'201	2'707'096	3'618'880	3'659'506
Régies	2'092'850	555'138	1'410'581	374'163	682'269	180'975
TOTAL DÉBITEURS	8'260'623	6'962'442	3'896'368	3'109'319	4'364'255	3'853'123

Actifs transitoires En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Intérêts courus sur obligations	217'767	–	146'801	–	70'966	–
Produits à recevoir	695'816	1'265'968	605'822	835'448	89'994	430'520
Charges payées d'avance	162'780	137'459	109'713	86'651	53'066	50'809
TOTAL ACTIFS TRANSITOIRES	1'076'362	1'403'427	862'336	922'098	214'026	481'329

7.F PERTES SUR DÉBITEURS

En application de la norme Swiss GAAP RPC 26, un ajustement de correctif de valeur supplémentaire a été constitué afin de couvrir les risques de pertes sur les loyers à encaisser. À fin 2023, son niveau était de CHF 367'380.-- (CHF 483'213.-- à fin 2022), soit une réduction de CHF 115'833.--.

7.G COMPTES COURANTS EN BANQUES (PASSIF)

Il s'agit de découverts temporaires au 31 décembre 2023 sur les comptes courants sous mandats de gestion.

7.H CRÉANCIERS

Les dettes, hors emprunts hypothécaires et comptes courants bancaires, sont réparties de la façon suivante :

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Fournisseurs	920'824	228'685	615'672	152'270	305'152	76'415
Régies	–	654'062	–	440'838	–	213'224
Prestations de libre passage et pensions à verser	23'854'513	18'571'997	18'159'607	16'951'937	5'694'906	1'620'060
TOTAL CRÉANCIERS	24'775'337	19'454'744	18'775'279	17'545'045	6'000'058	1'909'699

La hausse des prestations de libre passage et pensions à verser par rapport à 2022 s'explique par le provisionnement effectué en 2021 de l'allocation unique aux pensionnés, décidée par les Comités de gestion et le Conseil de Fondation en décembre 2021, et dont le versement a été réalisé en janvier 2022.

7.I PASSIFS TRANSITOIRES

La composition du compte de régularisation passif est la suivante :

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Charges à payer	4'591'625	4'689'612	3'284'854	3'271'223	1'306'771	1'418'388
Frais de gestion	391'276	82'686	263'720	55'730	127'556	26'956
Produits reçus d'avance	1'770'893	292'991	1'282'660	192'697	488'233	100'294
TOTAL PASSIFS TRANSITOIRES	6'753'794	5'065'288	4'831'235	3'519'651	1'922'560	1'545'638

7.J PROVISIONS NON TECHNIQUES

Au 31 décembre 2023, il n'y a pas de provisions non techniques.



7.K CHARGES ET REVENUS DES IMMEUBLES GÉRÉS EN DIRECT

Les immeubles détenus par CAP Prévoyance et gérés en commun pour le compte des CPI ont dégagé un revenu brut de CHF 51'154'006.-- avant déduction des frais de gestion de la fortune immobilière.

Le revenu net immobilier s'élève à CHF 45'231'049.-- (résultat net de CHF 51'616'420.-- diminué des coûts comptabilisés en « gros travaux » de CHF 6'385'371.--), auxquels viennent s'ajouter CHF 12'250'827.-- liés à la mise à jour de la valeur économique des immeubles selon la méthode DCF. Par rapport à la performance totale de 4.28%, ces montants y contribuent respectivement à hauteur de 3.37% et 0.91%.

7.L AUTRES PRODUITS

Ce poste comprend notamment les commissions de perception de l'impôt à la source, le différentiel entre la TVA encaissée et la TVA reversée, les encaissements liés aux frais de dossiers pour l'accession à la propriété, les prestations refacturées aux employeurs ainsi que des intérêts versés à CAP Prévoyance pour l'encaissement de factures avec retard.

7.M AUTRES FRAIS

Ce poste comprend des différences d'arrondis en lien avec la facturation de cotisations, le traitement de prestations de libre passage ainsi que des différences entre les impôts anticipés remboursés et ceux déclarés.

7.N FRAIS D'ADMINISTRATION

Les prestations fournies par le personnel de l'Administration relatives à la gestion et à l'entretien des immeubles ont été prises en compte dans les charges d'exploitation des immeubles. Il a été procédé de la même manière pour les prestations de l'Administration relatives à la gestion des valeurs mobilières.

Conformément à la législation fédérale, les organes de CAP Prévoyance perçoivent une indemnité pour leur activité et suivent des formations. Pour 2023, le montant net total des indemnités et frais de formation s'est élevé à CHF 132'988.--.



En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
Frais d'administration des instances de la Fondation et charges du personnel	4'427'979	4'207'895	3'157'990	3'014'888	1'269'990	1'193'007
./. Imputation aux immeubles	-2'495'326	-2'277'992	-1'681'850	-1'535'366	-813'476	-742'625
./. Imputation aux valeurs mobilières	-491'361	-445'129	-331'177	-300'017	-160'184	-145'112
	1'441'292	1'484'774	1'144'962	1'179'505	296'330	305'270
Frais généraux	2'195'371	2'218'861	1'600'336	1'606'423	595'035	612'438
Honoraires organe de révision	85'000	90'024	57'290	60'676	27'710	29'348
Honoraires expert en prévoyance	122'293	188'475	97'150	149'725	25'144	38'750
Émoluments autorité de surveillance	39'139	23'328	31'092	17'943	8'047	5'385
./. Imputation aux immeubles	-618'486	-655'657	-416'859	-441'913	-201'626	-213'744
./. Imputation aux valeurs mobilières	-624'259	-669'301	-420'750	-451'109	-203'508	-218'192
	1'199'058	1'195'730	948'258	941'745	250'800	253'985
TOTAL FRAIS D'ADMINISTRATION	2'640'350	2'680'504	2'093'220	2'121'250	547'130	559'254

Les frais d'administration
par membre s'élèvent à

CHF 181.--¹

¹ Ce montant correspond au total des frais d'administration divisé par le nombre de membres actifs et pensionnés.

7.0 VARIATION DES RÉSERVES DE FLUCTUATION DE VALEURS

La CPI « villes et communes », malgré un excédent de produits, n'ayant pas atteint l'objectif de couverture de 80% permettant de constituer une réserve de fluctuation de valeur, celle-ci n'en est pas dotée au 31.12.2023. Pour la CPI « SIG » l'excédent de charges 2023 provoque une légère diminution de la RFV au 31.12.2023, avec une variation de réserve de fluctuation de valeurs de CHF -5'914'850.--.



8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Le rapport d'activité 2022, accompagné des attestations de l'expert en prévoyance professionnelle, du rapport de l'organe de révision et de l'extrait de procès-verbal du Conseil de Fondation approuvant les comptes 2022, ont été adressés à l'Autorité de surveillance (ASFIP) le 27 juin 2023.

Ce rapport a fait l'objet d'un courrier de l'ASFIP, daté du 22 février 2024, demandant que le point 6.B de l'annexe aux comptes indique le dépassement de toutes les limites de placement selon l'art. 55g OPP 2 et leurs éventuelles extensions. Ce qui est mentionné dans le présent rapport d'activité.

Par ailleurs, l'ASFIP a demandé à être tenue informée de l'évolution de l'équilibre financier de la Caisse, suivi attentivement par le Conseil de Fondation, et qui fait l'objet d'études projectives menées par l'expert en prévoyance professionnelle. Elle a également rappelé qu'un nouveau plan de financement pour la CPI Villes et communes devra lui être soumis d'ici au 30 septembre 2024, conformément à la législation fédérale, afin qu'elle puisse approuver, par décision, la poursuite de la gestion en capitalisation partielle de la CPI «villes et communes» avec effet au 1^{er} janvier 2025. Ce travail est en cours.

9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE

Liquidation partielle

Néant.

Procédures judiciaires en cours

CAP Prévoyance participe à une procédure envers un particulier dans le cadre de l'affaire Hypotheka. La valeur de cette créance est amortie à 100% dans les comptes.

Les quelques autres procédures judiciaires en cours en 2023 relèvent essentiellement du droit du bail et de la prévoyance professionnelle, et ne sont pas de nature à influencer les comptes, quelle que soit l'issue des procédures.

10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Néant



APPENDICES





APPENDICE 1 (1/4)

RÉPARTITION PAR GESTIONNAIRE DE PLACEMENTS MOBILIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Montants indiqués à la valeur boursière (en CHF)

CONSOLIDÉ CAP PRÉVOYANCE	Classe d'actifs	Investissements	Liquidités	Dépôts à court terme	Total
Banque Cantonale de Genève, CCP	Gestion trésorerie	–	73'345'463	32'500'000	105'845'463
CAPACITY – gestion liquidités	Gestion trésorerie	–	7'833	135'593'622	135'601'454
Liquidités placements privés	Gestion trésorerie	–	104'059	5'982'137	6'086'197
Créance immobilière	Gestion trésorerie	79'001'959	–	–	79'001'959
Liquidités et réalisables à court terme		79'001'959	73'457'355	174'075'759	326'535'072
CAPACITY – obligations suisses	Obligations en CHF	347'599'134	–	–	347'599'134
Prêts divers	Divers	52'680	–	–	52'680
Obligations suisses et créances en CHF		347'651'814	–	–	347'651'814
CAPACITY – obligations étrangères	Oblig. monde hors Suisse	488'953'021	–	–	488'953'021
CAPACITY – obligations étrangères gouvernementales	Oblig. monde hors Suisse gouv.	163'135'173	–	–	163'135'173
Obligations en devises		652'088'194	–	–	652'088'194
CAPACITY – actions suisses	Actions suisses	792'835'626	–	–	792'835'626
CAPACITY – actions suisses small & mid caps	Actions suisses	153'634'109	–	–	153'634'109
Actions suisses		946'469'735	–	–	946'469'735
CAPACITY – actions étrangères	Actions monde hors Suisse	572'545'837	–	–	572'545'837
CAPACITY – actions étrangères rendement absolu	Actions monde hors Suisse rend. ABS	278'403'528	–	–	278'403'528
CAPACITY – actions marchés émergents	Actions marchés émergents	75'341'018	–	–	75'341'018
Actions étrangères		926'290'383	–	–	926'290'383
Flexstone Partners (ex Euro Private Equity)	Placements privés non cotés	87'874'831	148'070	3'007'469	91'030'370
Pictet Alternative Advisors	Placements privés non cotés	102'531'968	320'331	2'486'502	105'338'801
1875 Finance	Placements privés non cotés	95'267'703	187'637	1'509'090	96'964'431
Partners Group	Dettes privées	48'314'843	5'866	371'468	48'692'178
Edmond de Rothschild AM	Gestion de devises	–	–3'207'346	5'053'290	1'845'944
AIP Infrastructure II	Immobilier étranger indirect	7'385'952	–	–	7'385'952
Autres placements		341'375'298	–2'545'441	12'427'819	351'257'675
BCV	Immobilier suisse indirect	102'600'125	–	–	102'600'125
Immobilier suisse indirect		102'600'125	–	–	102'600'125
Capacity II inst. tit. immo	Immobilier étranger indirect	170'012'801	–	–	170'012'801
Immobilier étranger indirect		170'012'801	–	–	170'012'801
TOTAL		3'565'490'307	70'911'914	186'503'578	3'822'905'799

* Avant prise en compte de la correction de valeur (voir point 7.B de l'annexe aux comptes).

Liste des gérant-e-s et agréments à la page 74.



APPENDICE 1 (2/4)

RÉPARTITION PAR GESTIONNAIRE DE PLACEMENTS MOBILIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Montants indiqués à la valeur boursière (en CHF)

CPI « VILLES ET COMMUNES »	Classe d'actifs	Investissements	Liquidités	Dépôts à court terme	Total
Banque Cantonale de Genève, CCP	Gestion trésorerie	–	63'129'993	30'055'000	93'184'993
CAPACITY – gestion liquidités	Gestion trésorerie	–	2'883	69'824'558	69'827'442
Liquidités placements privés	Gestion trésorerie	–	70'136	4'031'961	4'102'097
Créance immobilière	Gestion trésorerie	53'247'320			53'247'320
Liquidités et réalisables à court terme		53'247'320	63'203'012	103'911'519	220'361'851
CAPACITY – obligations suisses	Obligations en CHF	220'060'137	–	–	220'060'137
Prêts divers	Divers	52'680	–	–	52'680
Obligations suisses et créances en CHF		220'112'817	–	–	220'112'817
CAPACITY – obligations étrangères	Oblig. monde hors Suisse	301'945'318	–	–	301'945'318
CAPACITY – obligations étrangères gouvernementales	Oblig. monde hors Suisse gouv.	103 380 035	–	–	103 380 035
Obligations en devises		405'325'353	–	–	405'325'353
CAPACITY – actions suisses	Actions suisses	498'976'541	–	–	498'976'541
CAPACITY – actions suisses small & mid caps	Actions suisses	112'207'795	–	–	112'207'795
Actions suisses		611'184'336	–	–	611'184'336
CAPACITY – actions étrangères	Actions monde hors Suisse	347'693'757	–	–	347'693'757
CAPACITY – actions étrangères rendement absolu	Actions monde hors Suisse rend. ABS	176'823'335	–	–	176'823'335
CAPACITY – actions marchés émergents	Actions marchés émergents	50'885'364	–	–	50'885'364
Actions étrangères		575'402'456	–	–	575'402'456
Flexstone Partners (ex Euro Private Equity)	Placements privés non cotés	59'227'636	99'799	2'027'03'	61'354'469
Pictet Alternative Advisors	Placements privés non cotés	69'106'547	215'903	1'675'902	70'998'352
1875 Finance	Placements privés non cotés	64'210'432	126'467	1'017'127	65'354'026
Partners Group	Dettes privées	32'814'574	3'954		32'818'528
Edmond de Rothschild AM	Gestion de devises	–	–2'161'751	3'405'917	1'244'166
AIP Infrastructure II	Immobilier étranger indirect	4'978'132	–	–	4'978'132
Autres placements		230'337'320	–1'715'627	8'125'980	236'747'673
BCV	Immobilier suisse indirect	–	–	–	–
Immobilier suisse indirect		–	–	–	–
Capacity II inst. tit. immo	Immobilier étranger indirect	76'131'732	–	–	76'131'732
Immobilier étranger indirect		76'131'732	–	–	76'131'732
TOTAL		2'171'741'336	61'487'385	112'037'499	2'345'266'220

* Avant prise en compte de la correction de valeur (voir point 7.B de l'annexe aux comptes).

Liste des gérant-e-s et agréments à la page 74.



APPENDICE 1 (3/4)

RÉPARTITION PAR GESTIONNAIRE DE PLACEMENTS MOBILIERS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Montants indiqués à la valeur boursière (en CHF)

CPI « SIG »	Classe d'actifs	Investissements	Liquidités	Dépôts à court terme	Total
Banque Cantonale de Genève, CCP	Gestion trésorerie	–	10'215'470	2'445'000	12'660'470
CAPACITY – gestion liquidités	Gestion trésorerie		4'950	65'769'063	65'774'013
Liquidités placements privés	Gestion trésorerie		33'923	1'950'177	1'984'100
Créance immobilière	Gestion trésorerie	25'754'639			25'754'639
Liquidités et réalisables à court terme		25'754'639	10'254'343	70'164'240	106'173'221
CAPACITY – obligations suisses	Obligations en CHF	127'538'997	–	–	127'538'997
Prêts divers	Divers	–	–	–	–
Obligations suisses et créances en CHF		127'538'997	–	–	127'538'997
CAPACITY – obligations étrangères	Oblig. monde hors Suisse	187'007'703	–	–	187'007'703
CAPACITY – obligations étrangères gouvernementales	Oblig. monde hors Suisse gouv.	59'755'138	–	–	59'755'138
Obligations en devises		246'762'841	–	–	246'762'841
CAPACITY – actions suisses	Actions suisses	293'859'085	–	–	293'859'085
CAPACITY – actions suisses small & mid caps	Actions suisses	41'426'314	–	–	41'426'314
Actions suisses		335'285'399	–	–	335'285'399
CAPACITY – actions étrangères	Actions monde hors Suisse	224'852'080	–	–	224'852'080
CAPACITY – actions étrangères rendement absolu	Actions monde hors Suisse rend. ABS	101'580'193	–	–	101'580'193
CAPACITY – actions marchés émergents	Actions marchés émergents	24'455'654	–	–	24'455'654
Actions étrangères		350'887'927	–	–	350'887'927
Flexstone Partners (ex Euro Private Equity)	Placements privés non cotés	28'647'195	48'271	980'435	29'675'900
Pictet Alternative Advisors	Placements privés non cotés	33'425'422	104'428	810'600	34'340'449
1875 Finance	Placements privés non cotés	31'057'271	61'170	491'963	31'610'404
Partners Group	Dettes privées	15'500'269	1'912	371'468	15'873'650
Edmond de Rothschild AM	Gestion de devises	–	–1'045'595	1'647'373	601'778
AIP Infrastructure II	Immobilier étranger indirect	2'407'820	–	–	2'407'820
Autres placements		111'037'977	–829'814	4'301'839	114'510'002
BCV	Immobilier suisse indirect	102'600'125	–	–	102'600'125
Immobilier suisse indirect		102'600'125	–	–	102'600'125
Capacity II inst. tit. immo	Immobilier étranger indirect	93'881'068	–	–	93'881'068
Immobilier étranger indirect		93'881'068	–	–	93'881'068
TOTAL		1'393'748'972	9'424'529	74'466'079	1'477'639'579

* Avant prise en compte de la correction de valeur (voir point 7.B de l'annexe aux comptes).

Liste des gérant-e-s et agréments à la page 74.



APPENDICE 1 (4/4)

LISTE DES GÉRANT-E-S ET AGRÈMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Classe d'actifs	Gestionnaire	Style de gestion	Autorité de régulation
Liquidités courantes	Banque Cantonale de Genève		FINMA
	Banque Pictet & Cie SA		FINMA
	Postfinance SA		FINMA
CAPACITY Placements courts termes	Pictet Asset Management SA	Gestion active	FINMA
CAPACITY Obligations suisses	Banque Cantonale de Genève	Gestion indicielle	FINMA
	UBS Asset Management SA	Gestion indicielle	FINMA
	ZKB – Zurich	Gestion active	FINMA
Hypothèques	Fondation Hypotheka	Gestion active	ASFIP
CAPACITY Obligations étrangères	BlackRock Asset Management Suisse SA	Gestion indicielle	FCA
	Candriam Belgium SA	Gestion indicielle	FSMA
	Ellipsis Asset Management SA	Gestion active	AMF
	Fisch Asset Management SA	Gestion active	FINMA
	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA	Gestion active	FINMA
	Millennium Global Investments Ltd	Gestion active	FCA
	Piguet Galland & Cie SA	Gestion active	FINMA
	Union Bancaire Privée, UPB SA	Gestion active	FINMA
CAPACITY Obligations étrangères gouvernementales	Banque Cantonale de Genève	Gestion indicielle	FINMA
	Candriam Belgium SA	Gestion indicielle	FSMA
	Edmond de Rothschild (Suisse) SA	Gestion active	FINMA
CAPACITY Actions suisses	Banque Cantonale de Genève	Gestion indicielle	FINMA
	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA	Gestion indicielle	FINMA
	Pictet Asset Management SA	Gestion indicielle	FINMA
CAPACITY Actions suisses small & mid caps	Banque Cantonale de Genève	Gestion active	FINMA
	GAM Investment Management (Switzerland) SA	Gestion active	FINMA
	Vontobel Asset Management SA	Gestion active	FINMA
	VV Vermögensverwaltung AG	Gestion active	FINMA
CAPACITY Actions étrangères	Banque Cantonale de Genève	Gestion indicielle	FINMA
	Banque J. Safra-Sarasin SA	Gestion active	FINMA
	Candriam Belgium SA	Gestion active	FSMA
	Capital International Sàrl	Gestion active	FINMA
	Fisher Investments Europe Limited	Gestion active	FCA
	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA	Gestion indicielle	FINMA
	Mesirow Financial Investment Management Inc.	Gestion active	SEC
	Wellington Management Company LLP	Gestion active	SEC
	Mesirow Financial Investment Management Inc.	Gestion active	SEC
CAPACITY Actions étrangères rendement absolu	Pictet Asset Management SA	Gestion semi-indicelle	FINMA
	Vontobel Asset Management SA	Gestion active	FINMA
	De Pury Pictet Turrettini & Cie	Gestion active	FINMA
CAPACITY Actions marchés émergents	Hermes Investment Management LTD	Gestion active	FCA
	Mesirow Financial Investment Management Inc.	Gestion active	SEC
	Vontobel Asset Management SA (ex banque Vontobel SA)	Gestion active	FINMA
CAPACITY Immobilier suisse indirect	Banque Cantonale Vaudoise	Gestion active	FINMA
CAPACITY II Immobilier étranger indirect	1875 Finance	Gestion active	FINMA
	AFIAA	Gestion active	CHS-PP
	AXA Investment Managers Suisse SA	Gestion active	FINMA
	Crédit Suisse	Gestion active	FINMA
	Edmond de Rothschild (Suisse) SA	Gestion active	FINMA
	UBS Asset Management SA	Gestion active	CHS-PP
	Swiss Finance & Property Group	Gestion active	CHS-PP
	Zürich Invest SA	Gestion active	FINMA
Autres placements	1875 Finance	Gestion active	FINMA
	AIP Management P/S	Gestion active	Danish FSA
	Edmond de Rothschild (Suisse) SA	Gestion active	FINMA
	Flexstone Partners (ex Euro Private Equity)	Gestion active	CHS-PP
	Partners Group	Gestion active	FINMA
	Pictet Alternative Advisors	Gestion active	FINMA



APPENDICE 2 (1/3)

DÉTAIL DES VALEURS IMMOBILIÈRES (EN CHF) AU 31 DÉCEMBRE 2023

Immeubles	Année de construction	Année d'acquisition	Valeur au 01.01.23	Plus-value en 2023	Variation	Valeur au 31.12.2023	État locatif fiscal au 31.12.2023	Gros travaux 2023
Jacques-Dalphin 7	1913-1914	1921	5'981'000	–	314'000	6'295'000	313'559	–
Pont-Neuf 27	1914	1921	2'712'000	–	8'000	2'720'000	150'084	–
Cluse 29-31	1911-1912	1924	6'046'000	86'964	–341'964	5'791'000	360'223	38'805
Verte 5-7-9	1913-1914	1924	11'302'000	847'459	411'541	12'561'000	693'054	756'019
Gustave Moynier 1	1913-1914	1924	7'974'000	569	347'431	8'322'000	375'373	379
Montchoisy 55	1916-1917	1924	4'962'000	110'336	178'664	5'251'000	260'544	56'905
Edouard-Racine 1	1914	1925	4'190'000	–	105'000	4'295'000	259'608	–
Frontenex 37	1911-1912	1926	5'499'000	641	–100'641	5'399'000	287'209	275
Saint-Jean 86	1910-1911	1926	7'709'000	192'131	–97'131	7'804'000	388'433	179'183
Henri-Dunant 15	1905	1927	7'272'000	290'126	–446'126	7'116'000	359'968	170'850
Merle-d'Aubigne 5	1916	1927	7'951'000	30'072	57'928	8'039'000	390'476	13'188
Chêne 13	1906	1928	2'922'000	1'665	185'335	3'109'000	173'664	5'659
Candolle 24	1885	1938	8'258'000	103'901	217'099	8'579'000	400'471	68'509
Aïre 58-60 / Camille-Martin 2	1939	1939	9'021'000	65'369	–205'369	8'881'000	526'809	30'483
Camille-Martin 2a-2b	2016	2016	10'260'000	527	–168'527	10'092'000	529'380	527
Théodore-Weber 15-17	1938-1940	1939	13'256'000	23'982	–30'982	13'249'000	723'067	10'278
Taconnerie 2	1940	1940	2'727'000	–	61'000	2'788'000	199'326	15'751
Plainpalais 7	1860	1945	7'319'000	–	265'000	7'584'000	373'204	–
Eaux-Vives 14	1928	1945	5'651'000	11'120	240'880	5'903'000	312'941	8'866
Corraterie 10 à 14	1834	1946	42'989'000	113'131	–1'333'131	41'769'000	1'976'804	70'148
Veyrier 15	1934	1948	5'370'000	5'010	174'990	5'550'000	311'592	3'340
Quai du Rhône 2	début XX ^e siècle	1949	7'503'000	558'887	331'113	8'393'000	423'145	531'973
Athénée 44	1950	1952	7'857'000	107'786	189'215	8'154'000	626'220	51'253
Frontenex 35	1911-1912	1952	4'736'000	–	120'000	4'856'000	261'348	–
Pâquis 43-45-47	1952	1954	9'535'000	–24'263	1'326'263	10'837'000	620'550	237'024
Pâquis 47bis	1952	1957	2'490'000	–	–9'000	2'481'000	130'098	15'129
Vidollet 13-15	1950	1956	24'092'000	172'328	1'806'672	26'071'000	1'450'558	92'433
Franck-Thomas 20-22 / Rosemont 1-3-3a	1955	1956	7'475'000	22'759	–27'759	7'470'000	682'842	15'173
Wendt 38-40	1910	1959	6'466'000	68'341	95'659	6'630'000	402'133	29'289
Crozet 22 à 28	1960	1960	27'592'000	298'420	–47'420	27'843'000	1'664'310	191'471
Bergalonne 12 / Maraichers 57	début XX ^e siècle	1963	5'656'000	262'280	–190'280	5'728'000	298'571	196'315
Prévost-Martin 55-57 / Pitons 2	1968	1968	8'413'000	83'741	211'259	8'708'000	593'133	38'666
Communes-Réunies 64 à 74	1967-1968	1968	49'545'000	195'483	1'219'517	50'960'000	3'434'762	125'301



APPENDICE 2 (2/3)

DÉTAIL DES VALEURS IMMOBILIÈRES (EN CHF) AU 31 DÉCEMBRE 2023

Immeubles	Année de construction	Année d'acquisition	Valeur au 01.01.23	Plus-value en 2023	Variation	Valeur au 31.12.2023	État locatif fiscal au 31.12.2023	Gros travaux 2023
Stade 9 à 15	1969	1970	11'983'000	87'683	86'317	12'157'000	657'447	56'167
Meyrin 12-12a-12b	1964	1970	22'502'000	23'196	1'041'804	23'567'000	1'294'478	14'084
Edouard-Racine 12 / Schaub 29	1956	1970	9'577'000	65'810	401'190	10'044'000	549'058	31'922
Deux-Communes 4-6	1971-1972	1971	19'273'000	163'004	496'996	19'933'000	1'087'118	70'772
Saint-Julien 22-24	1971-1973	1971	11'169'000	129'227	161'773	11'460'000	747'773	58'570
Pontets 3	1971	1972	19'291'000	66'016	-35'016	19'322'000	1'196'057	34'189
Pontets 3bis	1971	1992	19'794'000	154'519	142'481	20'091'000	1'235'205	67'840
Bois-de-la-Chapelle 13	1973-1975	1975	33'182'000	429'289	408'711	34'020'000	2'094'082	190'045
Môle 38-38b-40	1964	1978	18'129'000	112'928	1'028'072	19'270'000	1'106'038	92'285
Clochettes 16-18	1978	1979	26'803'000	263'666	764'334	27'831'000	1'557'559	151'358
Tour-de-Champel 1	1979	1979	10'160'000	5'178	541'822	10'707'000	581'952	3'452
Frontenex 34	1968	1980	18'283'000	21'837	-73'837	18'231'000	1'186'455	17'797
Gutenberg 2	1965-1970	1983	10'352'000	126'556	-75'556	10'403'000	576'922	65'928
Artisans 2	1982	1983	10'243'000	55'491	52'509	10'351'000	644'020	23'782
Filature 19-21	1982	1983	9'082'000	90'496	161'504	9'334'000	461'686	40'884
Armes 12 à 16	1982	1983	19'924'000	109'550	96'450	20'130'000	1'039'860	48'300
Micheli-du-Crest 14	1983	1983	6'018'000	38'763	441'237	6'498'000	353'149	20'737
Hugo-de-Senger 8	1979-1980	1984	1'336'000	-	39'000	1'375'000	96'708	-
Ami-Argand 9-11	1978-1979	1984	14'553'000	-9'990*	348'990	14'892'000	891'280	-3'186
Bachet 8 à 12	1984	1985	35'096'000	185'190	-244'190	35'037'000	1'880'926	113'454
Chabrey 11 à 15	1985	1985	17'568'000	-	350'000	17'918'000	1'135'057	-
Frontenex 126	1985	1985	5'791'000	-	-46'000	5'745'000	339'204	-
Clochettes 6	1985-1986	1986	12'119'000	97'826	219'174	12'436'000	649'758	59'093
Fontenette 25	1987	1987	6'228'000	180'725	95'275	6'504'000	352'998	177'250
Terrassière 45 à 51	1981	1987	22'252'000	148'918	245'082	22'646'000	1'223'286	114'188
Fontaine 6-8 / Pont-de-Ville 22-24	1985	1988	26'232'000	119'547	155'453	26'507'000	1'741'903	78'628
Vieux-Marché 4	1986-1988	1986	8'102'000	39'684	-489'684	7'652'000	518'870	17'371
Adrien-Jeandin 29 à 37	1989	1989	25'775'000	91'785	111'215	25'978'000	1'717'880	68'820
Quartier-Neuf 12-14	1968	1990	2'948'000	-	20'000	2'968'000	192'828	-
Genève 134-136	1990-1991	1991	12'094'000	38'558	-231'558	11'901'000	696'465	24'892
Bugnons 2	1973	1991	8'427'000	142'596	445'404	9'015'000	466'748	61'113
Europe 55-57	1991-1992	1992	17'030'000	41'258	-15'258	17'056'000	2'133'383	40'610

* Ce montant comprend une subvention encaissée rétroactivement.



APPENDICE 2 (3/3)

DÉTAIL DES VALEURS IMMOBILIÈRES (EN CHF) AU 31 DÉCEMBRE 2023

Immeubles	Année de construction	Année d'acquisition	Valeur au 01.01.23	Plus-value en 2023	Variation	Valeur au 31.12.2023	État locatif fiscal au 31.12.2023	Gros travaux 2023
Europe 59-61	1991-1992	1992	15'639'000	54'414	3'586	15'697'000	–	36'276
Pré-Gentil 72 à 74b	1992	1992	15'010'000	70'350	–155'350	14'925'000	846'679	67'804
Merley 10	1978	1993	6'287'000	–	21'000	6'308'000	322'164	–
Bernex 382	1978	1993	4'448'000	–	15'000	4'463'000	236'109	–
Délices 2-4-4b	1953-1955	1993	32'078'000	29'153	–558'153	31'549'000	1'606'999	19'436
Champ-Claude 3-3a-3b	1993-1994	1993	14'268'000	42'240	–195'240	14'115'000	846'374	28'160
Gradelle 22-40	1963	1994	74'920'000	750'605	984'395	76'655'000	4'390'032	355'146
Clair-Matin 36 à 40	1993-1994	1993	20'054'000	11'910	–347'910	19'718'000	1'126'163	7'940
Clair-Matin 22-24	1994-1995	1994	10'029'000	44'406	–75'406	9'998'000	620'638	29'604
Peney 61-63	1994-1995	1993	9'558'000	8'028	–44'028	9'522'000	563'054	5'352
Gilbert Trolliet 2 à 8	1994-1995	1993	26'200'000	–	740'000	26'940'000	1'524'876	146'143
Villard 2 à 4b	1994-1996	1994	21'183'000	148'984	258'016	21'590'000	1'307'340	77'669
Saint-Georges 79 à 87	1995-1997	1995	37'510'000	172'316	–773'316	36'909'000	2'184'922	161'629
Fayards 268-270	1994-1996	1994	15'212'000	32'745	–60'745	15'184'000	1'022'236	29'205
Le Corbusier 13b	1996-1997	1996	7'306'000	27'326	23'674	7'357'000	394'490	23'081
Europe 13-15-17	1994-1997	1994	21'916'000	1'427	–476'427	21'441'000	1'292'556	951
Ami-Argand 23-25	1999-2000	1998	13'716'000	69'690	–134'690	13'651'000	800'072	59'800
Avallons 56-58-60	1994-1996	1995	10'036'000	9'822	–399'822	9'646'000	580'996	6'548
Centre Commercial (1/6)	1995-1998	1995	19'188'000	–	–10'000	19'178'000	1'169'912	–
Lyon 97 (bureaux Charmilles)	1995-1998	1995	17'836'000	–	685'000	18'521'000	1'232'822	–
Lyon 111	1995-2002	1995	15'862'000	51'888	378'112	16'292'000	994'058	50'425
Lyon 93	1995-1998	1999	12'805'000	92'298	–144'298	12'753'000	747'731	85'497
Salomon-Penay 33-35	1990	1999	5'384'000	3'516	–137'516	5'250'000	346'950	2'344
Gué 65 à 65d	1999-2000	2000	14'025'000	86'554	389'446	14'501'000	843'690	83'921
Hermance 6-8	2002-2003	2003	5'819'000	–	431'000	6'250'000	316'765	–
Roche 2-2bis	env. 1915	2003	15'592'000	409'646	104'354	16'106'000	844'634	316'402
Montfleury 27-29	2005-2007	2007	16'296'000	63'676	653'324	17'013'000	848'370	59'363
Marie-Brechbuhl 2b-2c	2007-2008	2009	17'434'000	51'111	–435'111	17'050'000	789'684	39'141
TOTAL			1'327'658'000	8'880'173	12'250'827	1'348'789'000	78'159'923	6'385'371

Note

Différence de CHF 6.768 mios avec la valeur au 31 décembre 2023 au bilan correspondant à des frais d'études (voir point 6.H de l'annexe aux comptes).



APPENDICE 3

LISTE DES RÉGIES AU 31 DÉCEMBRE 2023

AGENCE IMMOBILIÈRE EDOUARD BRUN & CIE SA
AGENCE IMMOBILIÈRE RODOLPHE BURGER SA
COMPTOIR IMMOBILIER SA
M3 REAL ESTATE SA
NAEF IMMOBILIER GENÈVE SA
PILET & RENAUD SA
RÉGIE DU RHÔNE SA
RÉGIE TOURNIER SA
ROSSET & CIE SA
SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE SA



ATTESTATIONS DE L'EXPERT EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE ET RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



**ATTESTATIONS DE L'EXPERT EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE (1/2)****EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2023****CAP - CPI Ville de Genève et communes**

Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture de 76.5 %, un degré de couverture des rentiers de 100 % et un degré de couverture des actifs de 56.9 %, la CPI respecte, à la date de l'expertise, les DF IPDP et le plan de financement approuvé par l'autorité de surveillance.
- A fin 2023, la réserve de fluctuation de valeurs a été entièrement dissoute. Le niveau de de l'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs est quant à lui jugé adéquat.
- Les provisions techniques constituées à fin 2023 sont conformes aux exigences réglementaires. Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.
- Les bases techniques réglementaires appliquées (tables actuarielles VZ 2020 (P2022) au taux d'intérêt technique de 2.5 %) sont jugées adéquates à la date de l'expertise et nous recommandons de les maintenir. Nous recommandons par ailleurs de conserver un taux technique implicite provisionné au bilan de 2.0 % à fin 2023 et, avant d'envisager une dissolution de la provision y relative, d'établir une étude projective. Le taux de cotisation réglementaire n'est structurellement pas suffisant pour assurer le financement de l'épargne, des risques et des frais. Une analyse projective devra ainsi être réalisée, afin de vérifier que l'équilibre financier à long terme de la CPI est assuré et que la CPI est à même de respecter son plan de financement.
- Nous formulons une réserve par rapport au fait que la présente expertise a été réalisée sur la base des comptes annuels provisoires. Cette expertise devra être contrôlée et, le cas échéant, corrigée une fois que les comptes annuels révisés seront disponibles.

PITTET ASSOCIÉS SA, Cocontractante

Pittet Associés SA

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

BERNARD ROMANENS

Directeur
Expert agréé LPP (exécutant)

Genève, le 3 juin 2024

Pittet Associés SA

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

MARINE CABEZAS

Mandataire commerciale
Actuaire ASA

**ATTESTATIONS DE L'EXPERT EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE (2/2)****EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2023****CAP - CPI Services industriels de Genève**

Les développements effectués dans le présent rapport nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture de 105.0 %, la CPI est en mesure de garantir ses engagements à la date de l'expertise. La réserve de fluctuation de valeurs correspond à 21 % de son objectif. Le niveau de l'objectif de réserve est jugé adéquat.
- Les provisions techniques constituées à fin 2023 sont conformes aux exigences réglementaires. Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.
- Les bases techniques réglementaires appliquées (tables actuarielles VZ 2020 (P2022) au taux d'intérêt technique de 2.5 %) sont jugées adéquates à la date de l'expertise et nous recommandons de les maintenir. Nous recommandons par ailleurs de conserver un taux technique implicite provisionné au bilan de 2.0 % à fin 2023 et, avant d'envisager une dissolution de la provision y relative, d'établir une étude projective.
- Le taux de cotisation réglementaire n'est structurellement pas suffisant pour assurer le financement de l'épargne, des risques et des frais. Toutefois, compte tenu de la performance attendue par la CPI, la marge sur performance attendue est supérieure à la perte attendue sur cotisations, signifiant que le financement des prestations est globalement suffisant à court terme. Une étude projective est toutefois recommandée, afin de vérifier que l'équilibre financier à long terme de la CPI est assuré.
- Nous formulons une réserve par rapport au fait que la présente expertise a été réalisée sur la base des comptes annuels provisoires. Cette expertise devra être contrôlée et, le cas échéant, corrigée une fois que les comptes annuels révisés seront disponibles.

PITTET ASSOCIES SA, Cocontractante

Pittet Associés SA

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

BERNARD ROMANENS

Directeur
Expert agréé LPP (exécutant)

Genève, le 3 juin 2024

Pittet Associés SA

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

MARINE CABEZAS

Mandataire commerciale
Actuaire ASA



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION (1/3)



Tél. +41 22 322 24 24
www.bdo.ch
geneve@bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 150
1215 Genève 15

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil de fondation de

CAP Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement, Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la CAP Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement (institution de prévoyance) comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de pertes et profits pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (page 19 à 69) sont conformes à la loi suisse, à la Loi concernant la constitution de la Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement (CAP), aux statuts et aux règlements.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels" de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION (2/3)



Tél. +41 22 322 24 24
www.bdo.ch
geneve@bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 150
1215 Genève 15

Autre point

Les comptes annuels de l'institution de prévoyance pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé le 16 juin 2023 une opinion non modifiée sur ces comptes annuels.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux Comptes Annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à la Loi concernant la Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement (CAP), aux statuts et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'Expert en Matière de Prévoyance Professionnelle relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION (3/3)



Tél. +41 22 322 24 24
www.bdo.ch
geneve@bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 150
1215 Genève 15

Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si :

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution de prévoyance ;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales ;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Les comptes annuels de la Caisse de Prévoyance Interne « Ville de Genève et communes » présentent un excédent de passif de CHF 993.6 millions, dont CHF 845.1 millions concernant la part de financement en répartition. Le degré de couverture global est de 76.49% calculé selon l'article 44 alinéa 1 OPP2 et celui des assurés actifs est de 56.85%. Compte tenu du fait que ces taux de couverture sont supérieurs aux taux de couverture initiaux de 68% et 30% respectivement et à celui défini dans le chemin de financement de 73% à fin 2023, la caisse de prévoyance ne se trouve pas en découvert au sens de l'article 72e LPP.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 21 juin 2024

BDO SA

Jürg Gehring
Expert-réviseur agréé

Roland Loup
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

CONTACT / À VOTRE DISPOSITION

Les équipes de CAP Prévoyance se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions. Vous avez la possibilité de nous contacter par téléphone au **022 338 10 10** (heures de bureau), ou par courriel à l'adresse **info@cap-prevoyance.ch**.

Le site web **www.cap-prevoyance.ch** fournit toutes les informations utiles concernant votre institution de prévoyance.

CAP Prévoyance – Rue de Lyon 93 – Case postale 123 – 1211 Genève 13

